



Juristat

Centre canadien de la statistique juridique



Statistique Canada – N° 85-002-XPF, vol. 24, n° 8 au catalogue

L'homicide au Canada, 2003

par Mia Dauvergne

Faits saillants

- En 2003, les services de police canadiens ont déclaré 548 homicides, soit 34 de moins que l'année précédente. Le taux national a chuté de 7 %, pour s'établir à 1,73 homicide pour 100 000 habitants, le point le plus bas depuis 1967.
- La diminution du taux d'homicides est attribuable au recul du nombre d'homicides déclarés en Colombie-Britannique, au Québec et en Alberta. En outre, le Québec (1,34 pour 100 000 habitants) et la Nouvelle-Écosse (0,85) ont affiché leur plus faibles taux depuis les années 1960.
- En 2003, les taux les plus élevés sont survenus dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, suivis de la Saskatchewan, du Manitoba et du Yukon. La Saskatchewan a enregistré son taux le plus élevé (4,12) depuis 1977. Les taux d'homicides les plus faibles ont été observés dans les provinces de l'Atlantique.
- Parmi les régions métropolitaines de recensement (RMR), Montréal (1,59) et Québec (0,42) ont enregistré leur taux d'homicides le plus bas depuis le début de la collecte des statistiques selon la RMR en 1981, et Halifax (0,79) a affiché son plus faible taux depuis 1983. Les taux les plus importants ont été observés dans les plus petites RMR d'Abbotsford (5,07) et de Regina (5,06).
- Les armes à feu figuraient dans moins du tiers (29 %) des homicides, les armes de poing représentant les deux tiers (68 %) des armes à feu utilisées pour commettre ces crimes. Le nombre de victimes poignardées a affiché une baisse importante en 2003; il y en a eu 40 de moins, ce qui a donné le moins grand nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme pointue (142 ou 26 %) depuis 1980. En outre, 22 % des victimes ont été battues, 12 % ont été étranglées ou suffoquées et 11 % ont été tuées par d'autres moyens ou par un moyen inconnu.
- La police a indiqué que 1 homicide sur 7 était attribuable à des bandes. En 2003, il y a eu 84 victimes d'homicides attribuables à des bandes.
- La diminution du nombre d'homicides en 2003 était liée à un recul du nombre de femmes tuées. Ainsi, 156 femmes ont été victimes d'homicide, soit 50 de moins qu'en 2002. Inversement, le nombre d'hommes victimes d'homicide a progressé, passant de 376 à 392 en 2003. Comme par le passé, près de 9 auteurs présumés sur 10 étaient des hommes.
- La plupart des homicides sont commis par une personne connue de la victime. En 2003, sur l'ensemble des homicides résolus, 209 (51 %) ont été perpétrés par une connaissance, 139 (34 %), par un membre de la famille et 57 (14 %), par un étranger. Les 57 victimes tuées par un étranger constituent le nombre le plus bas en plus de 25 ans.
- En 2003, il y a eu 78 victimes aux mains d'un conjoint ou ex-conjoint ou d'une conjointe ou ex-conjointe, soit 6 de moins qu'en 2002, ce qui s'est traduit par un fléchissement (-8 %) du taux d'homicides entre conjoints pour la deuxième année consécutive. Les homicides entre conjoints continuent de représenter 1 homicide résolu sur 5 et plus de la moitié (56 %) de tous les homicides dans la famille.
- Il y a eu 33 homicides contre des enfants de moins de 12 ans en 2003, soit le chiffre le plus bas en plus de 25 ans. La plupart de ces homicides ont été perpétrés par un parent. Comme cela s'est produit chaque année, les plus forts taux de victimisation d'enfants se sont retrouvés chez les nourrissons (4,23 pour 100 000 nourrissons), c'est-à-dire les enfants de moins de un an.
- En 2003, plus des deux tiers (69 %) des auteurs présumés d'homicide qui étaient adultes et 39 % des jeunes auteurs présumés (12 à 17 ans) d'homicide avait un casier judiciaire. Un peu plus de la moitié (52 %) des victimes adultes et 15 % des jeunes victimes avaient également un casier judiciaire.
- En 2003, des jeunes de 12 à 17 ans étaient les auteurs présumés dans 57 homicides, soit 15 de plus qu'en 2002. Il s'agit de la deuxième hausse annuelle d'affilée depuis le creux observé en 2001. Cette hausse en 2003 était entièrement attribuable à l'augmentation du nombre de jeunes de sexe masculin.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Renseignements sur les commandes ou abonnements

Les prix n'incluent pas les taxes de vente

Le produit n° 85-002-XPF au catalogue est publié en version imprimée standard et est offert au prix de 11 \$CAN l'exemplaire et de 100 \$CAN pour un abonnement annuel.

ISSN 1209-6385

Les frais de livraison supplémentaires suivants s'appliquent aux envois à l'extérieur du Canada :

	Exemplaire	Abonnement annuel
États-Unis	6 \$CAN	78 \$CAN
Autres pays	10 \$CAN	130 \$CAN

Ce produit est aussi disponible sous forme électronique dans le site Internet de Statistique Canada, sous le n° 85-002-XIF au catalogue, et est offert au prix de 9 \$CAN l'exemplaire et de 75 \$CAN pour un abonnement annuel. Les utilisateurs peuvent obtenir des exemplaires ou s'abonner en visitant notre site Web à www.statcan.ca et en choisissant la rubrique Produits et services.

ISSN 1205-8882

Septembre 2004

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2004

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0T6.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'«American National Standard for Information Sciences» – «Permanence of Paper for Printed Library Materials», ANSI Z39.48 – 1984.



Introduction

L'homicide demeure d'un grand intérêt, non seulement de par sa gravité mais aussi parce qu'il est généralement reconnu par les experts comme un baromètre assez fiable de la violence dans une société.

Au moyen de l'Enquête sur les homicides¹, le Centre canadien de la statistique juridique recueille les données déclarées par les services de police sur tous les homicides perpétrés au Canada. Le présent *Juristat* sert à examiner les tendances à court et à long termes des homicides aux échelons national, provincial ou territorial et des régions métropolitaines de recensement (RMR). On y présente aussi des renseignements détaillés sur les caractéristiques des affaires d'homicide, des victimes et des auteurs présumés.

Tendances générales

Le taux d'homicides tombe à son point le moins élevé depuis 1967

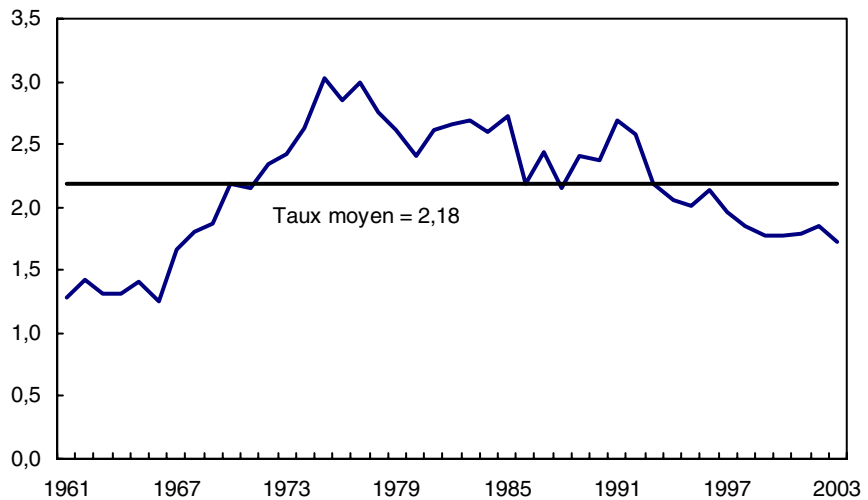
En 2003, les services de police canadiens ont déclaré 548 homicides, soit 34 de moins que l'année précédente (tableau 13). Comparativement à d'autres types de violence, l'homicide est relativement peu fréquent. En 2003, on a dénombré 710 tentatives de meurtre (en hausse par rapport à 678 en 2002), environ 23 000 agressions sexuelles et plus de 235 000 voies de fait². Par comparaison, près de 3 700 personnes se sont suicidées en 2001, la dernière année pour laquelle il existe des données³.

En 2003, le taux d'homicides national s'est établi à 1,73 victime pour 100 000 habitants, le plus faible taux enregistré depuis 1967 (tableau 14). Depuis 1961, année au cours de laquelle a débuté la collecte de statistiques nationales sur les homicides, deux grandes tendances se sont dessinées. Après une période de stabilité entre 1961 et 1966, le taux d'homicides a plus que doublé pour atteindre le sommet de 3,03 victimes d'homicide pour 100 000 habitants en 1975. Depuis 1975, en dépit de fluctuations annuelles, le taux d'homicides a graduellement diminué (figure 1).

Figure 1



Taux pour 100 000 habitants



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme des services policiers, Enquête sur les homicides.

1. Pour plus d'information au sujet de l'Enquête sur les homicides, voir la section Méthodes à la fin de la présente publication.
 2. Marnie Wallace, 2004, « Statistiques de la criminalité au Canada, 2003 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 24, n° 6.
 3. Statistique Canada, *Statistique de l'état civil du Canada, Base de données sur les décès*.

En 2003, le taux d'homicides était de 7 % inférieur à celui de l'année précédente et de 43 % moins élevé que le taux de 1975. On attribue la chute enregistrée en 2003 en grande partie à la baisse de 16 % observée au Québec, qui a connu son plus faible taux depuis 1967, et au recul de 27 % affiché par la Colombie-Britannique par rapport à 2002⁴. En Alberta, où l'on a dénombré 7 homicides de moins, le taux a chuté de 11 %.

Les homicides s'accroissent un peu aux États-Unis

Tout au long des années 1990, les taux de criminalité et d'homicides ont aussi diminué progressivement aux États-Unis. Selon les statistiques provisoires pour 2003 diffusées par le Federal Bureau of Investigation⁵, le nombre de crimes de violence déclarés au États-Unis a fléchi de 3 % par rapport à 2002. Toutefois, les homicides ont connu une faible hausse en 2003; ils ont augmenté de 1 % comparativement à l'année précédente.

Même si le taux d'homicides du Canada était plus de trois fois inférieur à celui des États-Unis en 2003, il était encore supérieur à ceux d'un certain nombre de pays européens, comme l'Allemagne et la Suisse (tableau 1). En 2003, le taux d'homicides du Canada était semblable à celui de la France⁶.

Tableau 1

Pays	Taux pour 100 000 habitants
États-Unis ¹	5,69
Turquie	5,57
Hongrie	2,22
Arménie	2,00
Angleterre et pays de Galles ²	1,93
Pologne	1,79
Canada	1,73
France	1,65
Australie ³	1,63
Irlande du Nord	1,53
Danemark	1,21
Grèce	1,12
Suisse	0,99
Allemagne	0,99
Écosse	0,64
Japon	0,51

1. Fondé sur des chiffres provisoires publiés par le département de la Justice des États-Unis, Federal Bureau of Investigation, communiqué diffusé le 24 mai 2004.
 2. Fondé sur les données de l'exercice financier 2002-2003. D. Povey, 2004, « Crime in England and Wales 2002/2003: Supplementary Volume 1: Homicide and Gun Crime », Home Office Research, Development and Statistics Directorate (RDS), Londres.
 3. Fondé sur les données de l'exercice financier 2002-2003. J. Mouzos et M. Segrave, 2004, « Homicide in Australia 2002-2003 », National Homicide Mentoring Program (NHMP) Annual Report, Canberra, Australian Institute of Criminology, « Research and Public Policy Series », n° 55.
Source : Bureau central national, Interpol, Ottawa.

Répartition géographique

Le Québec et la Nouvelle-Écosse connaissent leur plus bas taux depuis les années 1960

Par le passé, les taux d'homicides des provinces de l'Atlantique se sont situés nettement sous la moyenne nationale (tableau 14). Cette tendance s'est maintenue en 2003, l'Île-du-Prince-Édouard

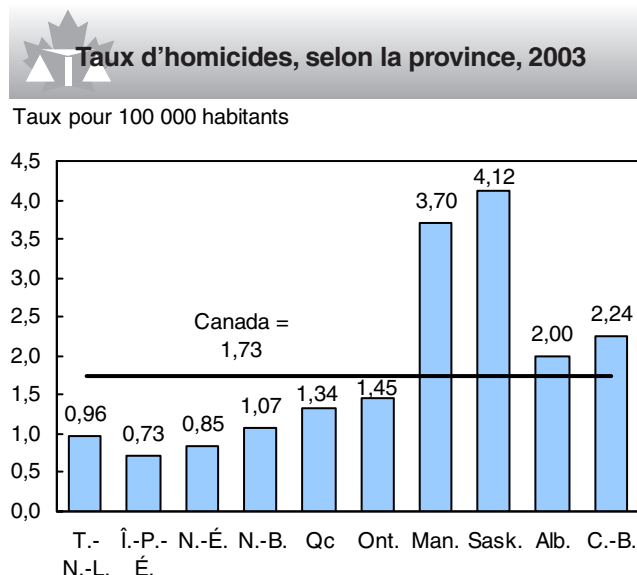
(0,73) enregistrant le taux le plus bas au Canada, suivie de la Nouvelle-Écosse (0,85), qui a aussi affiché son plus faible taux depuis 1963. Même si Terre-Neuve-et-Labrador (0,96) était l'une de trois provinces à connaître une augmentation en 2003, son taux était sensiblement inférieur à la moyenne canadienne (1,73).

Depuis 30 ans, le taux du Québec a eu tendance à égaler ou à dépasser la moyenne nationale. Toutefois, en 2002 et 2003, le taux du Québec est tombé bien au-dessous du taux global, si bien que cette province (1,34) a enregistré, en 2003, son taux le plus bas depuis 1967. En outre, le taux du Québec était inférieur à celui de l'Ontario (1,45) pour la deuxième fois depuis 1967.

Les taux des quatre provinces de l'Ouest ont toujours dépassé la moyenne nationale. Même si ces quatre provinces ont enregistré des taux plus élevés que le reste du Canada en 2003, l'Alberta (2,00) et la Colombie-Britannique (2,24)⁷ ont affiché des reculs par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, le Manitoba et la Saskatchewan ont déclaré une hausse de leur taux d'homicides. Le nombre d'homicides enregistré en Saskatchewan est passé de 27 en 2002 à 41 en 2003, ce qui lui a donné le taux le plus important (4,12) de toutes les provinces et son taux le plus élevé depuis 1977.

En raison des populations relativement petites, les taux au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut dépassent en général de loin ceux du reste du Canada même si le nombre réel d'homicides consignés chaque année est peu élevé. En

Figure 2



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme des services policiers, Enquête sur les homicides.

4. En 2003, la Colombie-Britannique a déclaré 11 homicides qui avaient été commis au cours d'années antérieures, dont 6 ont été constatés à la suite des enquêtes en cours à Port Coquitlam. Grâce à ces enquêtes, la Colombie-Britannique avait aussi enregistré, en 2002, 15 homicides s'étant produits au cours d'années antérieures.
 5. Département de la Justice des États-Unis, Federal Bureau of Investigation, communiqué diffusé le 24 mai 2004.
 6. Le Bureau central national, Interpol, Ottawa.
 7. Voir la note 4.

2003, il s'est produit 8 homicides dans l'ensemble des trois territoires, les taux des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut étant considérablement plus élevés que ceux de chacune des provinces.

Montréal et Québec affichent leurs plus bas niveaux historiques

On considère souvent la criminalité, en particulier l'homicide, comme un phénomène des grandes villes. Toutefois, les données historiques canadiennes n'appuient pas cette perception, les taux d'homicides à l'extérieur des RMR⁸ étant normalement semblables à ceux des RMR. De fait, en 2003, le taux global (1,87) des régions de moins de 100 000 habitants était plus élevé que le taux pour l'ensemble des RMR du Canada (1,66).

Au tableau 3, les RMR sont réparties en deux grandes catégories de population. La première catégorie comprend les neuf plus grandes RMR du Canada, qui comptent 500 000 habitants et plus. Par le passé, ces grands centres urbains ont généralement affiché des taux d'homicides plus élevés que les petites RMR. Cette tendance s'est maintenue en 2003, les grandes RMR (1,70) ayant connu un taux d'ensemble plus élevé que les petites RMR (1,50).

En tant que groupe, les neuf plus grandes RMR ont enregistré, en 2003, 45 homicides de moins qu'en 2002. Cette diminution s'explique par les baisses importantes qu'ont connues Vancouver⁹ et Montréal. Les taux affichés par Québec (0,42) et Montréal (1,59) en 2003 étaient leurs plus faibles depuis le début de la collecte des statistiques selon la RMR en 1981.

Même si Winnipeg a déclaré le taux le plus élevé pour la quatrième année consécutive, elle a quand même affiché un recul de 22 % entre 2002 et 2003. Toronto et Ottawa sont les deux seules grandes RMR à avoir enregistré un accroissement de leur taux par rapport à l'année précédente. Le taux de Toronto (1,86), où il s'est produit 95 homicides, était légèrement au-dessus de la moyenne nationale.

La deuxième catégorie de RMR comprend les 19 plus petites RMR, dont la population se situe entre 100 000 et 499 999 habitants. Les taux les plus importants ont été observés à Abbotsford (5,07) et Regina (5,06). Il convient de mentionner qu'en raison du petit nombre d'homicides dans ces collectivités et de la taille relativement petite de leurs populations, une légère augmentation de leur nombre d'homicides produit un effet marqué sur les taux correspondants. Aucun homicide n'a été déclaré à Sherbrooke, Trois-Rivières et Saguenay en 2003. Pour sa part, Halifax a connu son taux le plus bas (0,79) depuis 1983.

Le tableau 4 présente la répartition des homicides commis sur les territoires des plus grands services de police au Canada. Ce tableau illustre comment les taux d'homicides peuvent varier à l'intérieur d'une RMR. Par exemple, dans les RMR de Toronto et de Montréal, les services de police les plus importants, qui sont chargés de surveiller surtout le centre ville, ont signalé des taux plus élevés en 2003 et 2002 que les autres services de police, qui desservent plutôt les banlieues. Toutefois, tel n'est pas toujours le cas, comme le montre la RMR de Vancouver en 2002.

Encadré 1 : Homicides commis dans les établissements correctionnels

Chaque année, des homicides sont susceptibles de se produire dans les établissements correctionnels provinciaux ou fédéraux. En 2003, on a dénombré 8 homicides dans des établissements correctionnels canadiens, un nombre légèrement supérieur à la moyenne de 5 observée chaque année pendant la décennie précédente.

Selon la méthode employée dans le cadre de l'Enquête sur les homicides, tous les homicides survenant dans un établissement situé à l'intérieur des limites d'une région métropolitaine de recensement (RMR) sont inclus dans le calcul du taux pour cette RMR.

Par exemple, en 2003, 5 homicides se sont produits dans les limites de la RMR de Kingston, ce qui a donné le taux de 3,25 pour 100 000 habitants. Toutefois, 3 de ces homicides ont été commis dans l'établissement correctionnel qui se situe à l'intérieur des limites de cette RMR. Si ces 3 homicides avaient été exclus du calcul, le taux déclaré par Kingston aurait été beaucoup plus bas, soit 1,30 pour 100 000 habitants.

Caractéristiques des affaires d'homicide

La moitié des homicides sont des meurtres au premier degré

Sur les 528 affaires d'homicide déclarées par la police en 2003¹⁰, près de la moitié (49 %) ont été classées sous les meurtres au premier degré¹¹, 39 % l'ont été sous les meurtres au deuxième degré, 12 %, sous les homicides involontaires coupables et 1 %, sous les infanticides (voir les définitions au glossaire). Ces proportions se maintiennent depuis plus d'une décennie.

Les trois quarts des affaires d'homicide sont résolues par la police

On considère qu'une affaire est résolue lorsque l'enquête policière permet d'identifier un auteur présumé contre lequel il est possible de porter une accusation. Une affaire est aussi considérée comme résolue lorsqu'elle est classée « sans mise en accusation » dans des circonstances comme le décès de

8. Une RMR est un noyau urbanisé important (d'au moins 100 000 habitants) qui comprend les régions urbaines et rurales adjacentes présentant un degré élevé d'intégration économique et sociale. Dans le présent rapport, on a légèrement modifié les limites des RMR pour les faire correspondre plus précisément aux territoires des services de police. Les régions desservies par les services de police peuvent varier quant à la répartition des habitants entre les régions urbaines et suburbaines, ce qui rend difficile la comparaison des taux de criminalité entre les services de police. Pour remédier à cette lacune sur le plan de la comparabilité, les taux de criminalité sont analysés selon la RMR. On retrouve habituellement plus d'un service de police responsable de l'application de la loi à l'intérieur des limites d'une RMR.

9. Par suite des enquêtes en cours à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, on a inclus 6 homicides dans le total de la RMR de Vancouver pour 2003 et 15 homicides dans celui pour 2002, lesquels avaient été commis au cours d'années antérieures. Il est à noter que les homicides sont comptés dans l'année pendant laquelle la police a déposé son rapport.

10. Chaque année, le nombre d'affaires est inférieur au nombre de victimes, car certaines affaires comptent plus d'une victime.

11. La classification des affaires d'homicide dans le présent rapport est fonction de l'enquête initiale de la police. Entre l'enquête initiale et les décisions finales de la cour, il se peut que la classification légale d'une affaire soit modifiée; toutefois, ce rapport ne tient pas toujours compte de ces changements.

Encadré 2 : Raisons pouvant expliquer le déclin du taux d'homicides au Canada

Bien que le taux d'homicides national ait connu des fluctuations annuelles, il diminue depuis le milieu des années 1970 (figure 1). Ce recul s'observe également à l'échelon des provinces et des territoires (tableau 14) de même que dans la plupart des grandes RMR canadiennes. Selon les résultats d'études, la chute du taux d'homicides s'expliquerait non par une seule cause, mais par un ensemble de facteurs interdépendants.

Les progrès et les améliorations réalisés en technologie médicale et dans les systèmes d'intervention d'urgence seraient un facteur susceptible d'avoir influé sur les taux d'homicides. Des travaux de recherche aux États-Unis ont révélé que sans les récents progrès en traumatologie, le taux d'homicides serait probablement de trois à cinq fois plus élevé^a. Toutefois, on ne peut supposer que ces conclusions s'appliquent au Canada. À partir de données recueillies depuis 40 ans, des chercheurs américains ont constaté que le taux de meurtres aux États-Unis diminuait graduellement, alors que le taux de voies de fait graves progressait. Toutefois, depuis 20 ans au Canada, on remarque une diminution non seulement du taux d'homicides mais également des taux de voies de fait graves (-23 %) et de tentatives de meurtre (-38 %)^b.

D'autres études indiquent que la législation sur le contrôle des armes à feu aurait pu avoir une incidence sur le taux d'homicides au Canada. Bridges (2004)^c prétend qu'une restriction de la disponibilité des armes à feu pourrait faire chuter le nombre d'homicides liés aux armes à feu. Les recherches de Leenaars et Lester (2001)^d appuient cette prise de position en illustrant que la législation sur les armes à feu est susceptible d'influer sur les taux d'homicides liés aux armes à feu, particulièrement dans les affaires dont les victimes sont des adultes plus âgés et des femmes. Toutefois, d'autres remettent en question l'incidence de la législation sur les armes à feu sur la criminalité, incluant les homicides^e. Des données tirées de l'Enquête sur les homicides révèlent un fléchissement du taux d'homicides liés aux armes à feu depuis le milieu des années 1970 (figure 5); toutefois d'autres recherches seront nécessaires pour déterminer si cette situation a un rapport avec la promulgation de législation sur les armes à feu.

D'autres recherches semblent indiquer un lien entre le vieillissement de la population et les taux d'homicides au Canada. Une étude récente menée par Leenaars et Lester (2004)^f a montré qu'une fois les variables socioéconomiques (p. ex. naissance, divorce et chômage) prises en compte, la seule variable explicative importante de la baisse du taux d'homicides était le recul du pourcentage de jeunes de 15 à 24 ans. Par contre, selon Sprott et Cesaroni (2002), les variations démographiques expliqueraient seulement 14 % de la décroissance du taux d'homicides au Canada^g.

Blumstein et Rosenfeld (1998)^h émettent l'hypothèse que la mise en œuvre de politiques plus sévères à l'égard des peines et de l'incarcération a provoqué le recul du taux d'homicides aux États-Unis. Toutefois cette explication ne semble pas s'appliquer au Canada, car le recours à l'incarcération des jeunes et des adultes a diminué durant la dernière décennieⁱ.

On a également laissé entendre que le recours accru aux services policiers pourrait être un corrélat de la baisse du taux d'homicides aux États-Unis, où le nombre de policiers par habitant a augmenté de façon substantielle^k. Toutefois, ce constat ne semble pas s'appliquer au Canada, où le nombre de policiers pour 100 000 habitants a chuté depuis 1975^l.

On a également fait un lien entre les tendances du marché de la drogue et celles des homicides^m. Aux États-Unis, ces 25 dernières années, les fluctuations du marché de la drogue (spécialement le crack) ont coïncidé avec les tendances du taux d'homicides. Un modèle similaire se dessine pour le Canada, mais dans une moins grande mesure. Le nombre de personnes accusées d'une infraction liée à la cocaïne a reculé de façon constante depuis le début des années 1990ⁿ, ce qui est semblable à la tendance concernant les homicides.

Les chercheurs ont étudié plusieurs facteurs sociaux et familiaux pour tenter d'expliquer la diminution du taux d'homicides entre conjoints. Blumstein et Rosenfeld (1998) prétendent que la baisse du nombre d'homicides entre conjoints est due à une moins grande participation à la vie de famille^h (représentée par des taux de mariage à la baisse, la tendance à se marier à un âge plus avancé et des taux de divorce élevés). On invoque également d'autres changements sociaux pour expliquer ce recul, notamment l'évolution de la nature des relations intimes, l'accroissement de l'égalité entre les sexes, des modifications en droit pénal et en droit civil, des nouvelles politiques et procédures (comme la mise sur pied de tribunaux spécialisés en violence familiale), la formation dispensée au personnel du système de justice pénale et, enfin, la disponibilité croissante de ressources pour les victimes de violence familiale^o.

Dans une étude à venir, Pottie-Bunge^o se penchera sur le lien entre la baisse des taux d'homicides et divers facteurs économiques et démographiques.

Références

- a. Anthony R. Harris et autres, 2002, « Murder and medicine: The lethality of criminal assault 1960-1999 », *Homicide Studies*, vol. 6, n° 2, p. 128 à 166.
- b. Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, 2004.
- c. F. Stephen Bridges, 2004, « Gun control law (Bill C-17), suicide, and homicide in Canada », *Psychological Reports*, vol. 94, p. 819 à 826.
- d. Anton A. Leenaars et David Lester (2001), « The impact of gun control (Bill C-51) on homicide in Canada », *Journal of Criminal Justice*, vol. 29, n° 4, p. 287 à 294.
- e. Robert J. Mundt, 1990, « Gun control and rates of firearms violence in Canada and the United States », *Revue canadienne de criminologie*, vol. 32, n° 1, p. 137 à 154.
- f. Anton A. Leenaars et David Lester, 2004, « Understanding the declining Canadian homicide rate: A test of Holinger's Relative Cohort Size Hypothesis », *Death Studies*, vol. 28, p. 263 à 265.
- g. Jane B. Sprott et Carla Cesaroni, 2002, « Similarities in homicide trends in the United States and Canada: Guns, crack or simple demographics », *Homicide Studies*, vol. 6, n° 4, p. 348 à 359.
- h. Alfred Blumstein et Richard Rosenfeld, 1998, « Explaining recent trends in U.S. homicide rates », *The Journal of Criminal Law and Criminology*, vol. 88, n° 4, p. 1175 à 1216.
- i. Denyse Carrière, 2003, « Les services correctionnels pour adultes au Canada, 2001-2002 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 23, n° 11.
- j. Julie Marinelli, « Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 2001-2002 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 24, n° 3.
- k. John Eck et Edward Maguire, 2001, « Have changes in policing reduced violent crime? An assessment of the evidence », *The Crime Drop in America, sous la direction d'Alfred Blumstein et de Joel Wallman, Cambridge, Royaume-Uni, Cambridge University Press, p. 207 à 265.*
- l. Gayatri Shankarraman, 2003, Les ressources policières au Canada, 2003, produit n° 85-225-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.
- m. Norm Desjardins et Tina Hotton, 2004, « Tendances des infractions relatives aux drogues et rôle de l'alcool et des drogues dans la perpétration des infractions », *Juristat*, produit n° 85-002-XPF au catalogue de Statistique Canada, vol. 24, n° 1.
- n. Valerie Pottie-Bunge, 2002, « Tendances nationales des homicides entre partenaires intimes, 1974 à 2000 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 22, n° 5.
- o. Valerie Pottie-Bunge, Une exploration des tendances de la criminalité au Canada : quatre décennies de changement, Ottawa, Statistique Canada. À paraître.

l'auteur présumé. Le taux de résolution des affaires d'homicide par la police est en général plus élevé que celui des autres types de crimes de violence. En 2003, les trois quarts des affaires d'homicide (75 %), soit 395 sur 528, ont été résolues par la police, taux similaire à ceux des années précédentes. Comme la résolution d'un homicide peut être très complexe et prendre beaucoup de temps, il se peut qu'une affaire ne soit résolue

qu'après avoir été déclarée par la police dans le cadre de l'Enquête sur les homicides. Par conséquent, ces données constituent probablement une sous-estimation des taux définitifs de classement. S'il arrive qu'un homicide soit résolu plus tard, les données de l'Enquête sur les homicides sont mises à jour lorsque la police informe le Centre canadien de la statistique juridique du changement.

La plupart des homicides ont lieu dans une résidence privée

À l'instar des années précédentes, en 2003, près des deux tiers (63 %) des affaires d'homicide sont survenues dans une résidence privée¹². Parmi ces affaires, 43 % ont eu lieu dans la résidence de la victime et 32 %, dans une résidence conjointement habitée par la victime et l'auteur présumé. Fait peu étonnant, la vaste majorité des affaires d'homicide dans la famille (88 %) se sont produites dans une résidence privée, le plus souvent là où cohabitaient la victime et l'auteur présumé.

Le lieu des autres affaires se répartissait comme suit : 26 % dans une aire ouverte (un parc de stationnement, une rue ou un champ); 6 % dans un endroit commercial (un dépanneur, une station-service, une banque, un bar ou un restaurant); 3 % dans un établissement public (école secondaire, hôpital, transport en commun, établissement correctionnel ou maison de transition); et 2 % dans un véhicule de particulier ou un taxi.

Les affaires d'homicide faisant plusieurs victimes demeurent sous la moyenne

La vaste majorité des affaires d'homicide mettent en cause une seule victime. En effet, près de 4 % de toutes les affaires d'homicide ont fait plusieurs victimes en 2003. On a dénombré 19 affaires à victimes multiples, soit 1 de plus que l'année précédente, mais moins que la moyenne des 10 dernières années, qui se situait à 29.

Dix-huit affaires d'homicide ont fait deux victimes et une affaire, trois victimes, ce qui a donné 39 victimes. On a résolu ces cas en identifiant l'auteur présumé pour 23 des 39 victimes, soit un taux de classement beaucoup plus faible que ceux des années précédentes. Parmi les 23 victimes pour lesquelles on a identifié un auteur présumé, 10 ont été tuées par un membre de la famille, 10, par une connaissance et 3, par un étranger. La plupart des victimes étaient des hommes (69 %) et tous les auteurs présumés étaient des hommes.

Les meurtres-suicides affichent un recul en 2003

Tout comme les homicides faisant plusieurs victimes, les affaires qui aboutissent au suicide de l'auteur présumé sont assez rares. En 2003, on a dénombré 29 affaires de meurtre-suicide (faisant 35 victimes), soit 10 de moins que la moyenne pour la dernière décennie. À l'exception de l'année 2000, où l'on a également dénombré 29 affaires, il y a eu moins de meurtres-suicides en 2003 que durant n'importe quelle année depuis 25 ans.

La majorité des meurtres-suicides ont été commis contre un membre de la famille (77 %). Sur les 35 victimes, 17 ont été tuées par un conjoint (actuel ou ancien), 1, par une conjointe, 5, par leur père, 2, par leur mère et 2, par un autre membre de la famille. Les 8 homicides (23 %) perpétrés par un non-membre de la famille étaient l'aboutissement d'une querelle entre connaissances concernant une question de cœur, de drogue ou d'argent.

La vaste majorité des agresseurs qui se sont suicidés au moment de l'affaire en 2003 étaient de sexe masculin, et toutes les affaires sauf une mettaient en cause un seul auteur présumé. Par contraste, on retrouvait plus de deux fois plus de personnes de sexe féminin parmi les victimes (24 victimes féminines contre 11 victimes masculines).

Les homicides attribuables à des bandes accusent une hausse

Les homicides attribuables à des bandes sont des crimes qui, selon la police, découlent d'activités menées par des groupes du crime organisé ou des bandes de rue (voir les définitions au glossaire). Il pourrait s'agir, par exemple, de l'homicide d'un membre d'une bande rivale pour une question de territoire ou de dette de drogue. Les homicides de spectateurs innocents commis dans le cadre d'activités de bande sont considérés comme des homicides attribuables à des bandes.

On a commencé à recueillir des données sur les activités des bandes systématiquement lors du cycle de l'Enquête sur les homicides mené en 1991. Le nombre de victimes d'homicides attribuables à des bandes a plus que doublé de 1991 à 1998, passant de 22 à 51. Dans les quatre années qui ont suivi, le nombre de victimes était plus élevé que pendant les premières années, mais il était généralement stable.

Toutefois, en 2003, le nombre de victimes d'homicides attribuables à des bandes a presque doublé de nouveau, passant de 46 en 2002 à 84 en 2003 (tableau 5). La modification de la définition d'« homicide attribuable à une bande » par le Service de police de Toronto pour qu'elle corresponde à la définition normalisée utilisée dans le cadre de l'Enquête sur les homicides pourrait être en partie responsable de cette augmentation¹³. C'est ainsi que le service de police de Toronto a déclaré 31 victimes, presque quatre fois plus qu'en 2002 (8).

Ce changement à la façon de déclarer les homicides par le Service de police de Toronto a fait doubler le nombre de victimes d'homicides attribuables à des bandes en Ontario, ce chiffre étant passé de 19 à 38. Le nombre de victimes déclarées au Québec a progressé par rapport à l'année précédente, passant de 7 à 15, mais il était tout de même plus faible que la moyenne sur 10 ans.

En raison de la présence d'activités liées à la drogue dans un grand nombre d'homicides attribuables à des bandes, le motif le plus fréquent de ces crimes demeure le règlement de compte (p. ex. dette de drogue, ou querelle pour une question d'argent ou de territoire), lequel est intervenu dans 51 % de tous les homicides attribuables à des bandes¹⁴. Dix-neuf pour cent des homicides attribuables à des bandes étaient le résultat d'actes de vengeance et 17 %, le résultat de disputes. D'autres motifs, comme la jalousie, la frustration, le profit financier, la peur d'être arrêté et les meurtres commis au hasard, représentaient les 13 % restants.

Méthodes utilisées pour commettre un homicide

Le recours aux armes à feu progresse un peu alors que les coups de poignard chutent sensiblement

Durant la dernière décennie, la répartition des méthodes utilisées pour commettre des homicides est demeurée relativement stable

12. Ont été exclues 17 affaires dont le lieu précis était inconnu de la police.

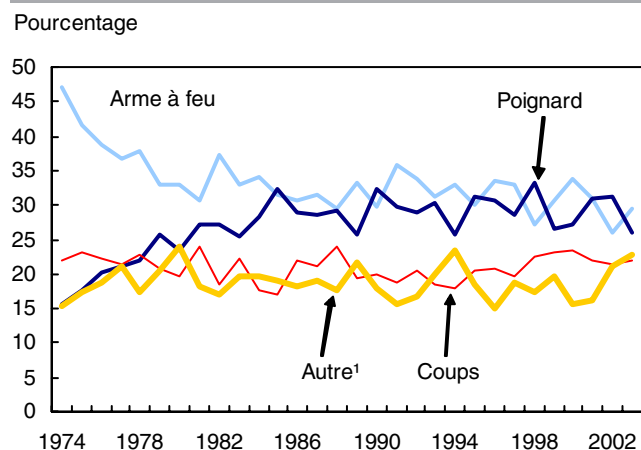
13. Le Service de police de Toronto ayant modifié sa définition, les données de 2003 sur les homicides attribuables à des bandes ne peuvent être comparées avec celles des années précédentes.

14. Ont été exclues 15 affaires dont la police ne connaissait pas le motif.

(tableau 6, figure 3). En 2003, 161 victimes (29 %) ont été tuées avec une arme à feu, soit 9 de plus qu'en 2002, mais moins que la moyenne pour la dernière décennie (180 victimes). Toutefois, en 2003, il s'est produit une baisse notable du nombre de victimes décédées par coup de poignard. Ce nombre a chuté de 182 victimes en 2002 à 142 (26 %) en 2003, ce qui a abouti au plus faible nombre de décès par ce moyen depuis 1980. En outre, 22 % des victimes ont été battues, 12 % ont été étranglées ou suffoquées, 2 % ont été secouées (syndrome du nourrisson secoué) et 2 % sont mortes par suite d'un incendie (brûlures, inhalation ou fumée). L'empoisonnement, le décès causé par un véhicule à moteur et les autres causes (comme l'hypothermie ou une crise cardiaque) représentaient chacun 1 % des homicides (figure 4). Enfin, dans 4 % des homicides, la police ne connaissait pas la méthode¹⁵.

Figure 3

Méthodes les plus fréquemment utilisées pour commettre un homicide, Canada, 1974 à 2003



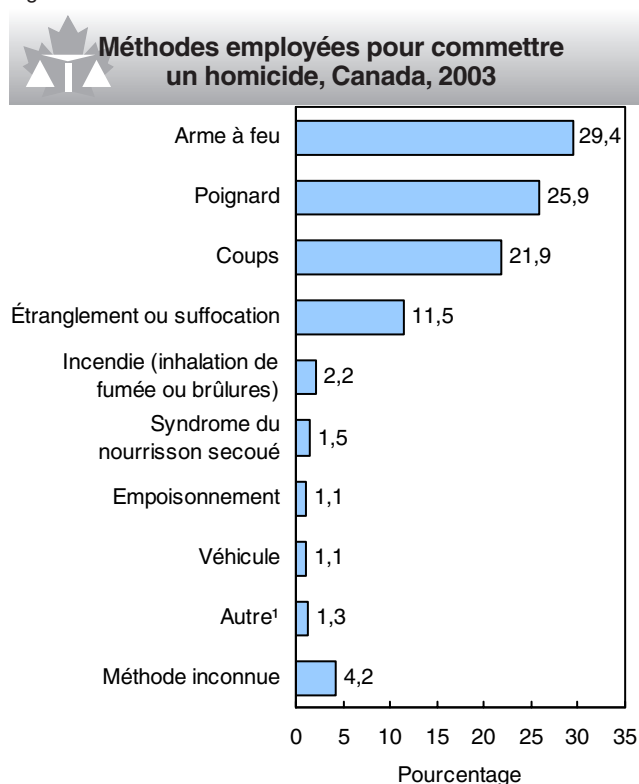
1. Comprend l'étranglement, l'empoisonnement, le décès causé par un incendie (inhalation de fumée), l'hypothermie, le syndrome du nourrisson secoué, le décès causé par un véhicule, une crise cardiaque, une méthode inconnue, etc.
 Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme des services policiers, Enquête sur les homicides.

La proportion des homicides commis avec une arme à feu dans lesquels l'auteur utilise une arme de poing continue de grimper

Les homicides constituent une portion relativement petite de tous les décès liés aux armes à feu. Selon les statistiques sur la santé pour 2001 (l'année la plus récente pour laquelle on dispose de données), il y a eu 842 décès au Canada attribuables à des armes à feu. Parmi ceux-ci, plus des trois quarts (77 %) étaient des suicides et 18 % étaient des homicides, alors que 3 % ont été causés par une décharge accidentelle¹⁶.

Parmi les 161 homicides commis au moyen d'une arme à feu en 2003, 109 (68 %) ont été perpétrés avec une arme de poing, 32 (20 %), avec une carabine ou un fusil de chasse, 13 (8 %), avec une carabine ou un fusil de chasse à canon tronqué, 2 (1 %), avec une arme à feu entièrement automatique et 5 (3 %), avec un autre type d'arme à feu (tableau 7).

Figure 4



1. Comprend l'hypothermie, une crise cardiaque, une hémorragie et des complications au moment de la naissance.
 Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme des services policiers, Enquête sur les homicides.

Le type d'arme à feu utilisé pour commettre des homicides a changé durant les trois dernières décennies. Avant 1990, on avait beaucoup plus souvent recours aux carabines et aux fusils de chasse qu'aux armes de poing. Mais au début des années 1990, la tendance a commencé à s'inverser, si bien qu'en 2003, une arme de poing avait servi dans les deux tiers des homicides commis avec une arme à feu alors qu'une carabine ou un fusil de chasse avait été utilisé dans environ 1 de ces crimes sur 5.

La plupart des armes à feu utilisées pour commettre des homicides ne sont pas enregistrées

En 1997, on a commencé, dans le cadre de l'Enquête sur les homicides, à recueillir les données supplémentaires suivantes sur les homicides commis avec des armes à feu : l'enregistrement de l'arme à feu, le propriétaire, la possession par l'auteur présumé d'une Autorisation d'acquisition d'armes à feu (AAAF) ou d'un permis d'armes à feu, l'état de l'arme (volée, perdue ou disparue) et la classification de l'arme. Il importe de mentionner que la police n'a pu fournir une bonne partie de ces données à l'Enquête sur les homicides soit parce que l'arme à feu n'avait pas été retrouvée, soit parce que l'enquête policière était en cours. La présente analyse porte seulement sur les affaires pour lesquelles la police disposait de données sur l'enregistrement, le propriétaire et le permis.

15. La police de Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, ne connaissait pas la méthode utilisée pour tuer 15 victimes en 2002 et 6 victimes en 2003.
 16. Statistiques Canada, Statistique de l'état civil du Canada, Base de données sur les décès.

Encadré 3 : Législation sur les armes à feu

En 1969, le Parlement a promulgué le projet de loi C-150, qui a modifié le *Code criminel* en interdisant, pour la première fois, de fournir des armes à feu aux personnes faibles d'esprit ou aux contrevenants assujettis à une ordonnance d'interdiction. La législation élargissait également la définition d'une arme à feu, qui, avant 1969, n'incluait que les armes de poing et les armes à feu entièrement automatiques. Elle prévoyait également les catégories d'armes à feu suivantes : sans restrictions, à autorisation restreinte et prohibée.

En 1977, le Parlement a promulgué le projet de loi C-51, qui a modifié le *Code criminel* en exigeant des individus qu'ils obtiennent une Autorisation d'acquisition d'armes à feu (AAAF). La loi prévoyait également un certain nombre de dispositions, entre autres des règlements sur l'entreposage en lieu sûr et l'exposition des armes à feu dans le cas des commerces et des collectionneurs sérieux, ainsi que des peines minimales obligatoires pour décourager l'usage d'armes à feu dans un dessein criminel.

Avec l'adoption du projet de loi C-17 en 1991, le Parlement a resserré les critères de sélection pour les personnes demandant une AAAF. On a adopté un formulaire à plusieurs pages dans lequel on demandait l'information suivante : des renseignements personnels, des renseignements sur les antécédents criminels, des références personnelles et une photographie. On a également mis en œuvre une période d'attente obligatoire de 28 jours pour les demandes approuvées.

En 1995, le Parlement a adopté le projet de loi C-68, qui créait de nouvelles pénalités sévères relatives au trafic et à la contrebande d'armes à feu, ainsi que des peines minimales obligatoires plus sévères relativement aux infractions graves commises à l'aide d'armes à feu. Tous les propriétaires et utilisateurs d'armes à feu doivent maintenant obtenir un permis d'arme à feu et devaient faire enregistrer leurs armes à feu au plus tard en janvier 2003 (incluant les carabines et fusils de chasse sans restrictions).

La figure 5 illustre les taux d'homicides commis à l'aide d'armes à feu entre 1974 et 2003, tout en indiquant les modifications législatives adoptées. Les données n'ont pas pour objet de suggérer un lien certain de cause à effet entre la législation sur le contrôle des armes à feu et les taux d'homicides.

Les données disponibles laissent entendre que la plupart des armes de poing qui ont servi dans des homicides n'étaient pas enregistrées et que les auteurs présumés ne possédaient aucun permis pour les utiliser. Des études effectuées en Australie et en Angleterre et au pays de Galles ont mené à des conclusions semblables¹⁷. Au Canada, entre 1997 et 2003, l'état d'enregistrement de l'arme à feu était connu dans 46 % des homicides commis avec une arme à feu. Dans 86 % de ces cas, l'arme n'était pas enregistrée. Quatre auteurs présumés sur 5 (80 %) ne détenaient pas d'AAAF valide ni de permis. Dans les affaires où la police a pu déterminer à qui appartenait l'arme à feu, l'auteur présumé en était le propriétaire dans 60 % des cas et la victime, dans 8 % des affaires. Dans les autres homicides, l'arme à feu appartenait à une personne autre que la victime ou l'auteur présumé (32 %).

Lien entre l'auteur présumé et la victime

Le nombre d'homicides commis par un étranger est le plus faible en plus de 25 ans

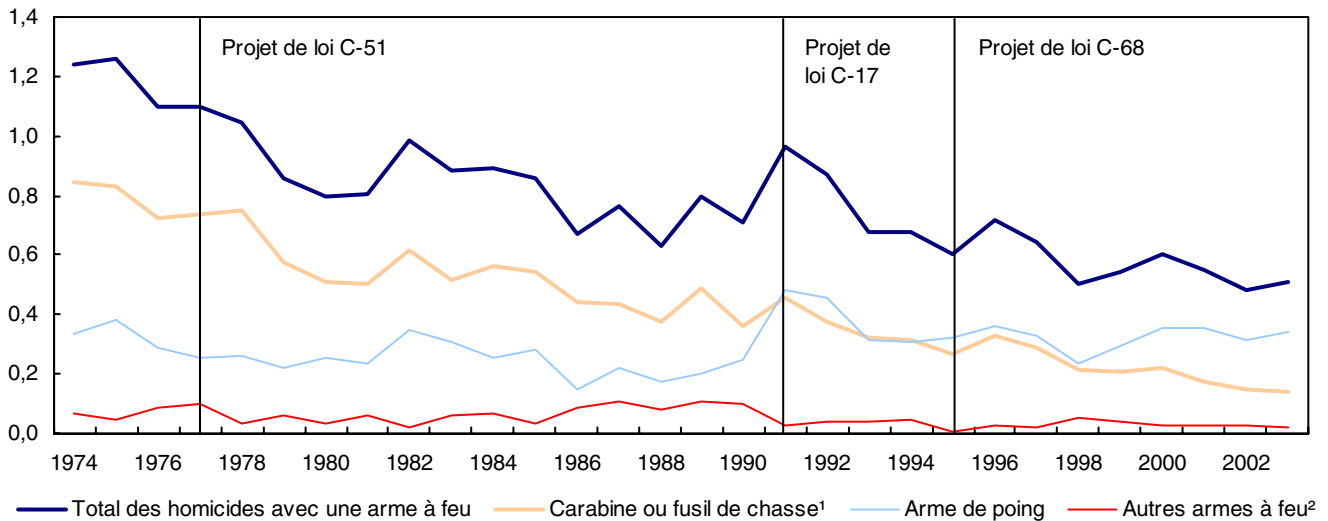
L'Enquête sur les homicides permet de recueillir des données sur le lien entre les auteurs présumés d'homicide et leurs victimes. Toutefois, l'analyse de ces données se limite aux homicides pour lesquels un auteur présumé a été identifié (c.-à-d. les affaires résolues).

17. Jenny Mouzos, 2000, « The licensing and registration status of firearms used in homicide », Trends and Issues in Crime and Criminal Justice, Australian Institute of Criminology, n° 151.

Figure 5

Taux d'homicides commis avec une arme à feu, Canada, 1974 à 2003

Taux pour 100 000 habitants



Note : Voir l'encadré 2, *Législation sur les armes à feu*, pour des détails relatifs aux projets de loi.

1. Inclut les carabines et les fusils de chasse à canon tronqué.

2. Inclut les armes de type arme à feu, comme les pistolets goujonnières et les fusils à plomb, ainsi que les types inconnus d'arme à feu.

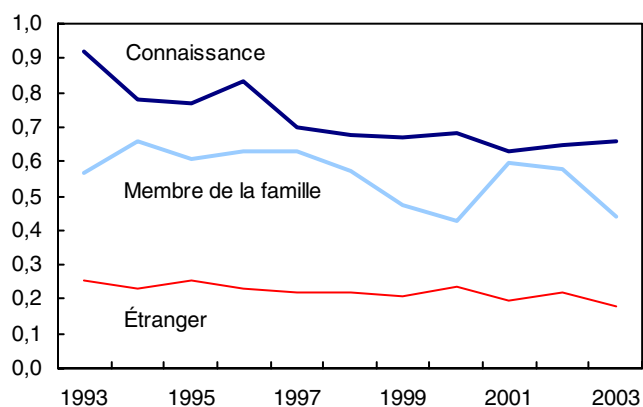
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme des services policiers, *Enquête sur les homicides*.

Les données sur les homicides indiquent que les homicides sont beaucoup plus susceptibles d'être commis par une personne connue de la victime que par un étranger (figure 6). En 2003, la victime connaissait l'agresseur dans 86 % de tous les homicides résolus (tableau 8). La moitié (51 %) des victimes ont été tuées par une connaissance (c.-à-d. un non-membre de la famille) et le tiers (34 %), par un membre de la famille. Les autres victimes, soit 14 %, ont été tuées par un étranger. Les 57 homicides (0,18 pour 100 000 habitants) dont l'agresseur était un étranger représentent le nombre le plus faible depuis plus de 25 ans.

Figure 6

Homicides selon la relation entre l'auteur présumé et la victime, Canada, 1993 à 2003

Taux pour 100 000 habitants



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme des services policiers, Enquête sur les homicides.

Pour ce qui est des 209 victimes aux mains d'une connaissance, près de la moitié (49 %) connaissaient assez peu leur agresseur. En outre, 15 % des victimes ont été tuées par un ami proche et 21 %, par une personne avec qui elles entretenaient une relation dans le cadre d'activités criminelles (p. ex. des prostitués et des trafiquants de drogues, et leurs clients).

Le nombre d'homicides dans la famille chute sensiblement

On entend par homicide dans la famille ceux qui sont commis par un conjoint ou une conjointe, un parent, un enfant, un frère ou une sœur, ou un autre membre lié à la victime par le sang, par alliance ou par adoption¹⁸. On a dénombré 139 homicides dans la famille en 2003, un nombre en baisse de 24 % par rapport à 2002 et bien inférieur à la moyenne sur 10 ans (172). De fait, entre 2002 et 2003, la plupart des catégories d'homicides dans la famille ont connu une diminution ou sont demeurées stables. Les reculs les plus marqués se retrouvent dans la catégorie des homicides entre personnes autres que des conjoints.

La chute des homicides entre conjoints se poursuit

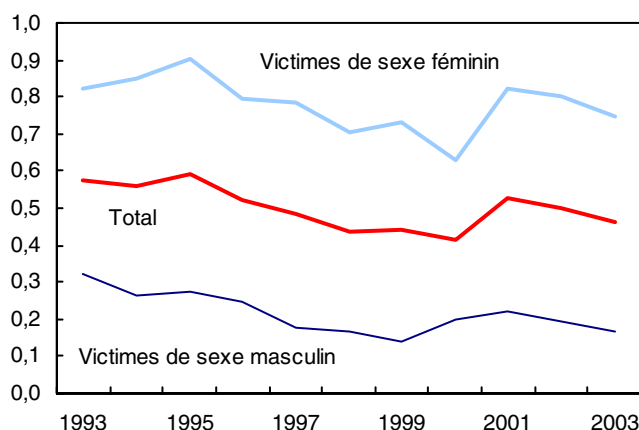
Les homicides entre conjoints sont des homicides entre personnes mariées, séparées ou divorcées et entre celles qui vivent en union libre (incluant les conjoints du même sexe). En 2003, 78 victimes ont été tuées par leur conjoint ou conjointe,

nombre légèrement inférieur à celui de 2002 et inférieur aussi à la moyenne précédente sur 10 ans, ce qui a fait chuter le taux d'homicides entre conjoints (-8 %) pour la deuxième année consécutive. Malgré ce fléchissement, les homicides entre conjoints représentaient toujours 1 homicide résolu sur 5 et plus de la moitié (56 %) de tous les homicides dans la famille (tableau 8). Comme c'est généralement le cas, le taux d'homicides contre une conjointe (0,75 pour 100 000 conjointes) en 2003 était environ de quatre à cinq fois supérieur au taux d'homicides contre un conjoint (0,17 pour 100 000 conjoints) (figure 7).

Figure 7

Taux d'homicides entre conjoints, Canada, 1993 à 2003

Taux pour 100 000 conjoints¹



1. Conjoint comprend les personnes de 15 ans et plus mariées, séparées et divorcées, et celles vivant en union libre.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme des services policiers, Enquête sur les homicides.

Dans les provinces, la Saskatchewan a affiché le plus important taux d'homicides entre conjoints en 2003 (1,57 homicide pour 100 000 conjoints) (tableau 9). Cette province a également déclaré le taux le plus élevé d'homicides entre conjoints pour la dernière décennie. Pour sa part l'Alberta, qui avait enregistré le taux le plus élevé en 2002, a signalé 9 homicides entre conjoints en 2003, un nombre en baisse par rapport aux 15 déclarés l'année précédente. On doit mentionner que le petit nombre d'homicides entre conjoints peut se traduire par des fluctuations annuelles importantes.

Les homicides commis entre d'autres partenaires intimes (petits amis ou amoureux actuels ou anciens) ont aussi connu une baisse en 2003. Onze homicides (3 victimes masculines et 8 victimes féminines) ont été commis par un partenaire intime avec qui la victime n'était pas mariée, soit 6 de moins qu'en 2002 et environ la moitié du nombre moyen de victimes pour la décennie précédente (20). Pour les deux tiers (64 %) des victimes

18. Pour plus de renseignements concernant les homicides dans la famille, dont les homicides entre conjoints, voir Jodi-Anne Brzozowski, 2004, La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2004, produit n° 85-224 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

d'homicide qui avaient 15 ans et plus, il s'agissait d'une femme agressée par une personne avec qui elle avait eu une relation à un moment donné, que ce soit dans le cadre du mariage ou de fréquentations, et pour 7 %, il s'agissait d'un homme victimisé par un tel agresseur. Les personnes de sexe masculin sont beaucoup plus susceptibles de se faire tuer par une connaissance ou un étranger.

Le taux d'infanticides est le plus faible en plus de 25 ans

Le nombre d'homicides perpétrés contre des enfants de moins de 12 ans a connu une baisse en 2003, pour se fixer à son point le plus bas en plus de 25 ans. Durant la dernière décennie, il y a eu, en moyenne, 49 infanticides chaque année, contre 33 en 2003 (tableau 10). Par le passé, le taux d'homicides contre des nourrissons a été le plus élevé de tous les taux d'infanticides. Cette tendance s'est maintenue en 2003 alors que 14 nourrissons ont été tués, ce qui s'est traduit par un taux de 4 pour 100 000 nourrissons.

Les parents continuent d'être les auteurs les plus fréquents d'infanticides. Parmi les 33 enfants tués, 23 l'ont été par un parent. Comme certaines affaires mettent en cause plus d'un parent, il y avait parmi ces parents, 13 pères (incluant 4 beaux-pères) et 11 mères (incluant 1 belle-mère). Deux enfants ont été tués par un étranger et 2, par un pourvoyeur de services de garderie, alors que 6 cas n'ont pas été résolus.

Encadré 4 : Syndrome du nourrisson secoué

En 1997, on a commencé à recueillir, au moyen de l'Enquête sur les homicides, des données sur le syndrome du nourrisson secoué (SNS), qui est une forme de mauvais traitement infligé aux enfants dans lequel un nourrisson ou un jeune enfant est secoué violemment. N'importe quel enfant peut subir le SNS mais on le retrouve le plus souvent chez les nourrissons, c'est-à-dire les enfants de moins de un an, étant donné que les besoins d'un nourrisson, et plus particulièrement leurs pleurs, peuvent servir d'élément déclencheur chez les parents et les soignants frustrés ou stressés, et les pousser à secouer l'enfant. Les résultats de la violence faite à ces nourrissons peuvent varier d'aucun effet apparent à des blessures permanentes, comme des dommages au cerveau, une déficience visuelle, des crises épileptiques, la paralysie, et même à la mort.

En 2003, la police a dénombré 8 enfants (4 garçons et 4 filles) dont le décès était attribuable au SNS, le même nombre qu'au cours des deux années précédentes. Il importe de mentionner que le nombre d'homicides relatifs au SNS peut être sous-estimé en raison de diagnostics erronés.

Caractéristiques des victimes et des auteurs présumés¹⁹

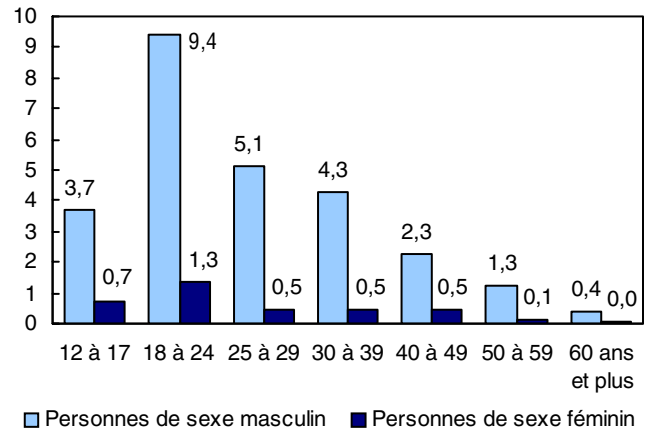
La majorité des victimes et des auteurs présumés sont des hommes

En 2003, la résolution d'homicides a permis d'identifier 509 auteurs présumés, (tableau 11), dont près de 9 sur 10 étaient de sexe masculin, ce qui correspond aux proportions des années précédentes. Le taux d'auteurs présumés était le plus élevé chez les 18 à 24 ans et diminuait à mesure que l'âge augmentait. Ce modèle s'applique plutôt aux hommes (figure 8).

Figure 8

Taux d'auteurs présumés d'homicide, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, 2003

Taux pour 100 000 habitants



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme des services policiers, Enquête sur les homicides.

Comme pour les auteurs présumés, la plupart des victimes d'homicide étaient de sexe masculin (72 %) en 2003. On a dénombré 156 victimes de sexe féminin, soit 50 de moins qu'en 2002 et un nombre sensiblement inférieur à la moyenne de la dernière décennie, qui s'élevait à 187. Par contraste, il y a eu 16 victimes masculines d'homicide de plus en 2003.

Pour les personnes de sexe masculin, le risque de devenir victime était le plus grand entre 18 et 24 ans, alors que pour les personnes de sexe féminin, le plus grand risque a été observé entre 25 et 29 ans. Après 30 ans, le risque de devenir une victime d'homicide fléchissait généralement pour les deux sexes (figure 9). Dans le cas des personnes âgées (celles de 60 ans et plus), le taux de victimisation des hommes était quatre fois celui des femmes.

L'âge auquel les personnes de sexe masculin et féminin risquent le plus de devenir victimes est fonction du genre de lien avec leur agresseur. Les personnes de sexe masculin sont le plus souvent agressées par une connaissance non intime, alors que les personnes de sexe féminin le sont par leur partenaire intime actuel ou ancien.

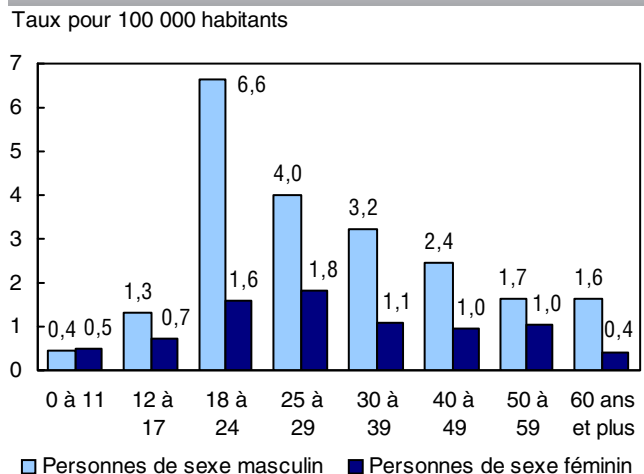
Les deux tiers des auteurs présumés adultes et la moitié des victimes adultes ont un casier judiciaire

En 2003, plus des deux tiers (69 %) des adultes (personnes de 18 ans et plus) qui étaient les auteurs présumés d'un homicide

19. Parmi les cas dont le statut d'Autochtone était connu, les Autochtones formaient 19 % des auteurs présumés d'homicide et 15 % des victimes. En conformité avec des lignes directrices internes, certains services de police, incluant la Gendarmerie royale du Canada et le Service de police de Toronto, ne déclarent pas le statut d'Autochtone des victimes et des auteurs présumés à l'Enquête sur les homicides. Dans d'autres cas, la police ne connaissait pas cette information au moment où elle a déclaré ces données à l'Enquête. En 2003, le statut d'Autochtone a été déclaré par la police pour 56 % des victimes et 55 % des auteurs présumés.

Figure 9

Taux de victimes d'homicide, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, 2003



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme des services policiers, Enquête sur les homicides.

avaient un casier judiciaire au Canada²⁰. Parmi les adultes qui avaient des antécédents criminels, les deux tiers avaient déjà été reconnus coupables d'une infraction avec violence : 5, d'homicide, 49, de vol qualifié et 149, d'autres infractions avec violence. En outre, 16 % des adultes qui avaient un casier judiciaire avaient déjà été condamnés par suite d'une infraction contre les biens, 6 %, d'une infraction relative aux drogues et 12 %, d'une autre infraction au *Code criminel* ou à une loi fédérale ou provinciale.

En 2003, 39 % des 57 jeunes auteurs présumés d'homicide (personnes de 12 à 17 ans) avaient un casier judiciaire. La moitié des jeunes ayant des antécédents criminels avaient déjà été reconnus coupables d'une infraction avec violence, dont aucun homicide. En outre, 36 % avaient déjà été condamnés par suite d'une infraction contre les biens, 5 %, d'une infraction relative aux drogues et 9 %, d'une autre infraction au *Code criminel* ou à une loi fédérale ou provinciale.

La moitié (52 %) des victimes adultes d'homicide (personnes de 18 ans et plus) avaient un casier judiciaire au Canada²¹ et la moitié d'entre elles avait déjà été reconnues coupables d'un crime de violence : 8, d'homicide, 27, de vol qualifié et 91, d'autres infractions avec violence. Six des 8 homicides sur des victimes qui avaient déjà été condamnées pour homicide étaient attribuables à des bandes. En outre, 15 % des victimes adultes qui avaient un casier judiciaire avaient déjà été reconnues coupables d'une infraction contre les biens, 11 %, d'une infraction relative aux drogues et 24 %, d'une autre infraction au *Code criminel* ou à une loi fédérale ou provinciale.

Sur les 26 jeunes victimes de 12 à 17 ans, 4, soit 15 %, avaient des antécédents criminels.

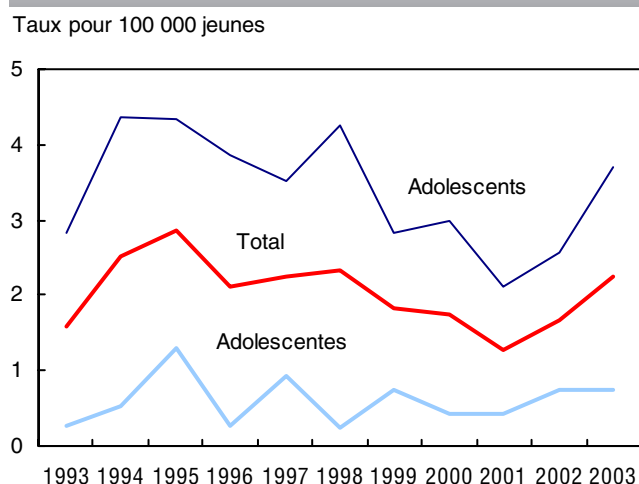
Homicides chez les jeunes

Les homicides commis par des jeunes sont en hausse

En 2003, le nombre de jeunes de 12 à 17 ans qui étaient les agresseurs dans des affaires d'homicide s'est établi à 57, soit 15 de plus qu'en 2002. Il s'agit de la deuxième hausse consécutive annuelle depuis le creux enregistré en 2001. En outre, ce nombre est supérieur à la moyenne de la dernière décennie, qui se situait à 49 (tableau 12). En 2003, le taux d'homicides chez les jeunes était plutôt semblable aux taux observés entre le milieu des années 1990 et la fin de cette décennie (figure 10).

Figure 10

Jeunes auteurs présumés d'homicide âgés de 12 à 17 ans, Canada, 1993 à 2003



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme des services policiers, Enquête sur les homicides.

L'augmentation du nombre de jeunes auteurs présumés de sexe masculin est à la source de l'accroissement des nombre et taux globaux d'homicides commis par des jeunes. En 2003, 48 jeunes de sexe masculin étaient les auteurs présumés dans des affaires d'homicide, soit 15 de plus qu'en 2002, faisant ainsi augmenter de 45 % le taux (il est passé de 2,6 à 3,7 pour 100 000 jeunes de sexe masculin).

Les jeunes représentaient 11 % de l'ensemble des auteurs présumés d'homicide, une proportion un peu plus élevée que la moyenne de 9 % observée pour la dernière décennie. Comme par les années passées, les jeunes étaient plus susceptibles que les adultes de tuer d'autres adolescents et de jeunes adultes. En ce qui a trait aux homicides résolus qui ont été commis par des jeunes en 2003, 54 % des victimes avaient entre 12 et 24 ans. Pour les homicides commis par des adultes, par comparaison, cette proportion s'établissait à 27 %.

20. Exclut 8 auteurs présumés pour lesquels la police ignorait s'ils avaient déjà été reconnus coupables d'une activité criminelle quelconque.

21. Exclut 13 victimes pour lesquelles la police ignorait si elles avaient déjà été reconnues coupables d'une activité criminelle quelconque.

Selon les données policières, parmi les 41 homicides commis par des jeunes en 2003, 9 étaient attribuables à des bandes, soit presque 1 homicide sur 5. Ce nombre est à la hausse par rapport à la moyenne de 3 calculée pour la dernière décennie.

Facteurs déclenchants

La plupart des victimes et des auteurs présumés consomment de l'alcool ou de la drogue

Il est reconnu que l'alcool, la drogue et d'autres substances intoxicantes jouent un rôle dans la perpétration de nombreux crimes, dont l'homicide²². Dans les affaires où la police a pu déterminer s'il y avait eu consommation d'alcool ou de drogue ou non²³, elle a indiqué que la majorité des victimes (61 %) et des auteurs présumés (71 %) étaient sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue au moment du crime. Les personnes de sexe masculin, comme victimes et auteurs présumés, étaient plus susceptibles que les personnes de sexe féminin d'avoir consommé de l'alcool ou de la drogue au moment de l'homicide.

Le tiers des homicides sont déclenchés par une dispute

Selon la police, dans près du tiers (34 %) des affaires, l'homicide a été motivé par une dispute ou une querelle²⁴; dans 30 %, il l'a été par des sentiments de frustration, de désespoir, de vengeance ou de jalousie; et dans 1 affaire sur 4, soit 25 %, par le profit financier ou le règlement de compte. La police a signalé 6 affaires dont la victime a été choisie au hasard. On n'a relevé en 2003 aucun homicide motivé par la haine ou le terrorisme politique.

Selon la police, 1 auteur présumé sur 10 souffre d'un trouble mental

En 1997, on a commencé à recueillir, dans l'Enquête sur les homicides, des données sur les troubles mentaux ou du développement dont les auteurs présumés pouvaient souffrir (p. ex. schizophrénie, trouble bipolaire, retard du développement). Ces données sur la santé mentale des auteurs présumés sont fondées sur la perception des policiers, qui n'est pas nécessairement confirmée par l'évaluation d'un spécialiste de la santé ou de la médecine. Elles doivent donc être interprétées avec prudence.

À l'exclusion des cas où l'état mental était inconnu²⁵, la police a soupçonné la présence d'un trouble mental ou du développement chez 10 % des auteurs présumés en 2003, pourcentage légèrement inférieur à ceux qui ont été déclarés chaque année depuis 1997.

La moitié des homicides se produisent pendant une autre infraction

En 2003, la moitié des affaires d'homicide pour lesquelles des données étaient disponibles se sont produites pendant la perpétration d'une autre infraction qui a abouti à l'homicide²⁶. Parmi ces 199 affaires d'homicide, la majorité (148) ont eu lieu simultanément à un autre crime de violence : 71 pendant des voies de fait, 40 pendant un vol qualifié, 7 pendant une agression sexuelle, 6 pendant un enlèvement ou un rapt, 4 à la suite de harcèlement criminel et 20 pendant d'autres infractions avec

violence. Huit autres affaires d'homicide étaient attribuables à un incendie criminel, 12 étaient le résultat d'autres infractions contre les biens (p. ex. introduction par effraction, vol) et 31, l'aboutissement d'autres types d'infractions criminelles.

Professions à risque

De par leur profession, certaines personnes sont plus à risque de devenir victimes de violence et d'homicide. Dans l'Enquête sur les homicides, on recueille des données sur le nombre de victimes d'homicide dont le décès est associé à leur profession, qu'elle soit légitime ou non. Il importe de noter que l'analyse qui suit comprend uniquement les cas de victimes dont le décès est attribuable à leur profession, en totalité ou en partie. Par exemple, si une personne qui se prostitue est tuée pendant une querelle familiale non liée à son travail, son décès n'est pas déclaré dans les statistiques des homicides associés à la prostitution.

En 2003, les services de police ont déclaré 11 homicides liés à la prostitution. Ce nombre était légèrement plus élevé que la moyenne pour la dernière décennie (8), en raison de 6 homicides survenus à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, qui ont été déclarés par la police en 2003 mais qui ont eu lieu au cours d'années antérieures.

Six victimes ont été tuées dans l'exercice d'un travail légitime : un videur, un mécanicien, un concierge d'immeuble, un commis dans la vente au détail, un mineur dans une mine d'or et un chauffeur de taxi. Aucun policier n'a été assassiné en 2003.

Glossaire

Affaire

Une affaire est définie comme une ou plusieurs infractions criminelles commises au cours d'un événement distinct, peu importe le nombre de victimes. S'il y a plus d'une victime ou d'un auteur présumé, les infractions doivent avoir été commises au même endroit et au même moment pour appartenir à la même affaire. Le nombre d'affaires est normalement moins élevé que le nombre de victimes, certaines affaires faisant plusieurs victimes.

Auteur présumé

Un auteur présumé est une personne contre qui il existe suffisamment de preuves pour porter une accusation en rapport avec une affaire d'homicide. Dans le présent rapport, les termes « agresseur » et « auteur présumé » sont utilisés de façon interchangeable.

22. R.N. Parker et K. Auerhahn, 1999, « *Drugs, alcohol and homicide: issues in theory and research* », *Homicide: A Sourcebook of Social Research*, sous la direction de M.D. Smith et M.A. Zahn, Thousand Oaks, Sage Publications, p. 176 à 191.

23. Ont été exclus 171 victimes et 184 auteurs présumés pour lesquels la consommation d'alcool ou de drogue était inconnue de la police.

24. Ont été exclues 82 affaires dans lesquelles le motif était inconnu de la police.

25. Ont été exclus 153 auteurs présumés dont l'état de santé mentale était inconnu de la police.

26. Ont été exclues 118 affaires pour lesquelles l'infraction associée ou connexe était inconnue de la police.

Bande de rue

Une bande de rue est un groupe plus ou moins structuré d'adolescents, de jeunes adultes ou d'adultes qui ont recours à l'intimidation et la violence pour commettre régulièrement des actes criminels afin d'obtenir du pouvoir et de la reconnaissance ou le contrôle de domaines précis d'activités criminelles.

Groupe du crime organisé

Il s'agit d'un groupe, à participation fixe ou flexible, de deux personnes ou plus qui communiquent, coopèrent et conspirent dans un collectif ou un réseau établi et dont l'un des principaux objectifs ou activités consiste à faciliter la perpétration d'infractions ou à en commettre en vue d'en tirer un avantage matériel ou pécuniaire.

Homicide

Il y a homicide lorsqu'une personne, directement ou indirectement, par n'importe quel moyen, cause la mort d'un être humain. L'homicide est soit coupable (meurtre, homicide coupable involontaire ou infanticide), soit non coupable (pas une infraction, donc hors du champ de l'Enquête sur les homicides). Sont exclus les décès causés par la négligence criminelle, le suicide et l'homicide accidentel ou justifiable (p. ex. légitime défense).

Homicide involontaire coupable

L'homicide involontaire coupable est un homicide coupable qui n'est ni un meurtre ni un infanticide. Il est généralement considéré comme un homicide commis pendant un accès de colère causé par une provocation soudaine.

Infanticide

Il y a infanticide lorsqu'une femme cause volontairement la mort de son nouveau-né (nourrisson de moins de un an), dans la mesure où son esprit est considéré comme déséquilibré en raison des effets de l'accouchement ou de l'allaitement.

Meurtre

Il y a meurtre lorsqu'une personne cause intentionnellement, soit par un acte volontaire, soit par omission, la mort d'un autre être humain, ou qu'elle a l'intention d'infliger des blessures corporelles à une personne sachant qu'elles sont de nature à causer sa mort.

Un meurtre au premier degré est commis dans les cas suivants :

- a) il est prémédité et de propos délibéré; ou
- b) la victime est une personne employée à la préservation ou au maintien de la paix publique (p. ex. un policier, un agent des services correctionnels) qui exerce ses fonctions au moment du meurtre; ou
- c) le décès est causé par une personne commettant ou tentant de commettre une infraction grave (p. ex. trahison, enlèvement, détournement, agression sexuelle, vol qualifié ou incendie criminel).

Le meurtre au deuxième degré désigne tout meurtre autre que le meurtre au premier degré.

Nombre d'homicides

Le nombre d'homicides représente le nombre de victimes connues de la police et déclarées par celle-ci à l'Enquête sur les homicides au cours d'une année donnée. Étant donné que certains homicides ne sont connus des services de police que longtemps après avoir été perpétrés, en général, quelques uns des homicides inclus dans le total annuel ont été commis pendant une année antérieure.

Taux d'homicides

Cette technique de normalisation permet de comparer les données au fil du temps et entre des populations différentes. Le taux d'homicides est fondé sur le nombre de victimes pour 100 000 habitants.

Méthodes


En 1961, on a commencé à recueillir dans le cadre de l'Enquête sur les homicides, des données déclarées par la police sur les affaires d'homicide, les victimes et les auteurs présumés au Canada. Jusqu'en 1974, les homicides involontaires et les infanticides n'étaient pas inclus dans l'enquête. Même s'il n'existe aucun renseignement sur les caractéristiques détaillées des affaires d'infanticide et d'homicide involontaire survenues avant 1974, le Programme de déclaration uniforme de la criminalité rend disponible ces données, qui figurent dans les totalisations historiques agrégées.

Lorsque la police est informée d'un homicide, elle remplit un questionnaire d'enquête qui est ensuite transmis au Centre canadien de la statistique juridique. Ce questionnaire a subi peu de modifications de 1961 à 1990. En 1991 et plus tard en 1997, il a été révisé et élargi pour répondre à de nouveaux besoins en information.

Le total annuel des homicides correspond au nombre total d'homicides *connus* des services de police et *déclarés* à l'Enquête sur les homicides au cours d'une année. Étant donné que certains homicides ne sont connus des services de police que longtemps après avoir été perpétrés, certaines affaires d'homicide commises au cours d'années antérieures sont prises en compte dans l'année où elles sont déclarées par la police à l'Enquête sur les homicides.

Les renseignements sur les auteurs présumés d'homicide ne sont disponibles que pour les affaires résolues (c.-à-d. lorsqu'un auteur présumé a été identifié). Les renseignements sociodémographiques sur les auteurs présumés sont mis à jour aussitôt que les cas d'homicide sont résolus et que de nouvelles données sont présentées à l'Enquête sur les homicides. Dans les affaires où il y a plus d'un agresseur, on consigne seulement le lien le plus proche entre la victime et un des auteurs présumés.

Tableau 2



Homicides, selon la province ou le territoire

Province ou territoire	2003 ¹			2002 ^{2r}			Moyenne de 1993 à 2002	
	Population ³	Nombre de victimes	Taux ⁴	Population ³	Nombre de victimes	Taux ⁴	Nombre de victimes	Taux ⁴
Terre-Neuve-et-Labrador	519 570	5	0,96	519 270	2	0,39	5	0,88
Île-du-Prince-Édouard	137 781	1	0,73	136 998	1	0,73	1	0,96
Nouvelle-Écosse	936 025	8	0,85	934 392	9	0,96	17	1,79
Nouveau-Brunswick	750 594	8	1,07	750 183	9	1,20	10	1,31
Québec	7 487 169	100	1,34	7 443 491	118	1,59	139	1,90
Ontario	12 238 300	178	1,45	12 096 627	178	1,47	175	1,55
Manitoba	1 162 776	43	3,70	1 155 492	36	3,12	32	2,83
Saskatchewan	994 843	41	4,12	995 490	27	2,71	26	2,55
Alberta	3 153 723	63	2,00	3 114 390	70	2,25	61	2,13
Colombie-Britannique ⁵	4 146 580	93	2,24	4 114 981	126	3,06	109	2,79
Yukon	31 060	1	3,22	30 123	0	0,00	2	4,90
Territoires du Nord-Ouest ⁶	41 872	4	9,55	41 434	4	9,65	4	6,42
Nunavut ⁷	29 384	3	10,21	28 740	2	6,96	3	8,99
Canada	31 629 677	548	1,73	31 361 611	582	1,86	581	1,94

^r rectifié

- En 2003, on a déclaré et inclus dans les totaux 23 homicides qui avaient eu lieu au cours d'années précédentes : 1 à Terre-Neuve-et-Labrador; 1 au Nouveau-Brunswick; 6 au Québec; 1 en Ontario; 3 en Alberta et 11 en Colombie-Britannique.
- En 2002, on a déclaré et inclus dans les totaux 32 homicides qui avaient eu lieu au cours d'années précédentes : 2 en Nouvelle-Écosse; 2 au Québec; 13 en Ontario et 15 en Colombie-Britannique.
- Estimations démographiques au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie, Statistique démographique et du recensement, Statistique Canada :
2002 : estimations postcensitaires mises à jour;
2003 : estimations postcensitaires provisoires.
- Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.
- Par suite des enquêtes en cours à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, on a inclus dans les données de 2003, 6 homicides qui se sont produits au cours d'années antérieures et dans les données de 2002, 15 homicides ayant lieu au cours d'années antérieures. Les homicides sont comptés dans l'année pour laquelle la police a déposé le rapport.
- Inclut le Nunavut avant 1999.
- La moyenne a été calculée pour la période de 1999 à 2002.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme des services policiers, Enquête sur les homicides.

Tableau 3


Homicides selon la région métropolitaine de recensement

Région métropolitaine de recensement (RMR)	2003 ¹			2002 ^{2r}		Moyenne de 1993 à 2002	
	Population ³	Nombre de victimes	Taux ^{4,5}	Nombre de victimes	Taux ^{4,5}	Nombre de victimes	Taux ^{4,5}
500 000 habitants et plus							
Toronto	5 118 992	95	1,86	90	1,79	78	1,71
Montréal	3 586 221	57	1,59	66	1,86	76	2,24
Vancouver ⁶	2 126 111	44	2,07	69	3,28	54	2,78
Calgary ⁷	1 023 666	11	1,07	15	1,49	15	1,62
Edmonton ⁷	997 938	22	2,20	27	2,73	23	2,50
Ottawa ^{8,9}	866 621	10	1,15	8	0,93	10	1,28
Québec	709 323	3	0,42	3	0,43	10	1,40
Winnipeg	688 746	18	2,61	23	3,37	19	2,85
Hamilton	682 741	9	1,32	13	1,92	12	1,81
Total	15 800 359	269	1,70	314	2,01	296	2,04
100 000 à 499 999 habitants							
Kitchener	470 022	1	0,21	3	0,65	5	1,14
London	464 076	8	1,72	4	0,87	5	1,04
St. Catharines–Niagara	429 949	6	1,40	8	1,87	6	1,33
Halifax	377 932	3	0,79	5	1,34	7	2,12
Windsor	329 241	9	2,73	7	2,15	6	2,07
Victoria	323 592	5	1,55	3	0,95	6	2,07
Oshawa	319 935	1	0,31	0	0,00	2	0,84
Gatineau ¹⁰	276 933	3	1,08	6	2,21	4	1,56
Saskatoon	241 391	8	3,31	8	3,35	6	2,55
Regina	197 734	10	5,06	4	2,02	5	2,56
St. John's	177 843	2	1,12	1	0,57	2	1,31
Grand Sudbury	160 113	1	0,62	2	1,24	3	1,88
Abbotsford ¹¹	157 720	8	5,07	4	2,58	2	1,30
Kingston ^{11,12}	153 707	5	3,25	3	1,97	3	1,65
Saguenay	148 061	0	0,00	1	0,67	1	0,73
Sherbrooke	145 766	0	0,00	1	0,70	2	1,28
Saint John	144 752	1	0,69	2	1,37	2	1,41
Trois-Rivières	144 262	0	0,00	2	1,39	2	1,39
Thunder Bay	124 628	1	0,80	1	0,80	3	2,41
Total	4 787 657	72	1,50	65	1,37	69	1,59
Total des RMR	20 588 016	341	1,66	379	1,86	365	1,94
< 100 000 habitants^{7,13}	11 041 661	207	1,87	203	1,84	216	1,94
Canada	31 629 677	548	1,73	582	1,86	581	1,94

^r rectifié

- En 2003, on a déclaré et inclus dans les totaux 23 homicides qui avaient eu lieu au cours d'années précédentes : 1 à St. John's; 1 à Saint John; 1 à Québec; 1 à Edmonton; 6 à Vancouver et 13 dans les régions comptant moins de 100 000 habitants.
- En 2002, on a déclaré et inclus dans les totaux 32 homicides qui avaient eu lieu au cours d'années précédentes : 1 à Halifax; 2 à Montréal; 5 à Toronto; 1 à Hamilton; 1 à London; 2 à Windsor; 15 à Vancouver et 5 dans les régions comptant moins de 100 000 habitants.
- Le personnel du Centre canadien de la statistique juridique a modifié les estimations démographiques pour qu'elles correspondent aux limites des territoires des corps policiers. Veuillez noter qu'une RMR compte habituellement plus d'un service de police.
- Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.
- Les estimations démographiques sont fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada, et sont établies au 1^{er} juillet. Les estimations de 1993 à 1995 sont fondées sur les frontières du Recensement de 1991. Les estimations à partir de 1996 jusqu'à l'année la plus récente ont été révisées et modifiées par le personnel du Centre canadien de la statistique juridique pour correspondre aux limites des territoires des corps policiers.
- Par suite des enquêtes en cours à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, 6 homicides ont été inclus dans le total de la RMR de Vancouver pour 2003 et 15 homicides ont été inclus dans le total pour 2002, tous ces homicides ayant eu lieu au cours d'années antérieures. Les homicides sont comptés dans l'année pour laquelle la police a déposé le rapport.
- Comprend 1 homicide qui s'est produit dans un établissement correctionnel en 2002.
- Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.
- Comprend 1 homicide qui s'est produit dans un établissement correctionnel en 2003.
- Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.
- Abbotsford et Kingston sont devenues des RMR en 2001. La moyenne et le taux sont calculés pour la période de 2001 à 2002.
- Comprend 3 homicides qui se sont produits dans un établissement correctionnel et 1 dans une maison de transition en 2003.
- Comprend 4 homicides qui se sont produits dans un établissement correctionnel en 2003.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme des services policiers, Enquête sur les homicides.

Tableau 4

Service de police	2003			2002 ^r		
	Population ²	Nombre de victimes	Taux ³	Population ²	Nombre de victimes	Taux ³
Services de police de la RMR* de Toronto⁴						
Service de police de Toronto	2 611 661	66	2,53	2 615 390	65	2,49
Service régional de Peel	1 063 393	16	1,50	1 025 882	9	0,88
Service régional de York	851 705	10	1,17	807 056	12	1,49
Service régional de Durham ⁵	547 759	3	0,55	537 795	1	0,19
Service régional de Halton ⁵	413 454	3	0,73	402 373	1	0,25
Services de police de la RMR de Montréal⁴						
Service de police de Montréal	1 871 774	41	2,19	1 866 371	48	2,57
Service de police de Longueuil	383 396	4	1,04	381 712	6	1,57
Service de police de Laval	359 707	4	1,11	355 244	2	0,56
Services de police de Vancouver⁴						
Service de police de Vancouver	569 814	19	3,33	570 186	13	2,28
Service de police de Surrey (GRC**)	390 145	5	1,28	378 173	10	2,64
Service de police de Burnaby (GRC)	205 261	2	0,97	203 665	10	4,91
Service de police de Richmond (GRC)	174 201	1	0,57	173 545	5	2,88
Autres grands services de police municipaux						
Service de Calgary	936 270	8	0,85	922 614	15	1,63
Service de police d'Ottawa	823 608	10	1,21	816 961	8	0,98
Service de police d'Edmonton	702 379	17	2,42	694 457	24	3,46
Service de police de Winnipeg	644 417	18	2,79	639 741	22	3,44
Service de police de Québec	524 054	3	0,57	521 646	2	0,38
Service régional de Hamilton	516 776	8	1,55	514 220	11	2,14
Service régional de Waterloo	470 022	1	0,21	463 897	3	0,65
Service régional de Niagara	429 949	6	1,40	428 612	8	1,87
Service de police de London	355 169	7	1,97	353 116	3	0,85
Service de police de Gatineau-Métro	226 888	3	1,32	222 977	4	1,79
Service de police de Windsor	221 091	9	4,07	219 513	7	3,19
Service de police de Saskatoon	202 542	8	3,95	201 369	6	2,98
Service régional de Halifax	211 607	3	1,42	209 256	3	1,43
Service de police de Regina	181 167	10	5,52	181 265	4	2,21
Service de police de St. John's (RNC***)	177 843	2	1,12	175 440	1	0,57
Service de police du Grand Sudbury	160 113	1	0,62	160 735	2	1,24
Service de police de Saguenay	148 061	0	0,00	149 425	1	0,67
Police de la région Sherbrookoise	145 766	0	0,00	143 866	1	0,70

^r rectifié

* Région métropolitaine de recensement.

** Gendarmerie royale du Canada.

*** Royal Newfoundland Constabulary.

1. Les données du présent tableau représentent l'ensemble des homicides qui ont eu lieu sur les territoires de chacun des services de police.

2. Les estimations des populations desservies par les services de police ont été calculées à partir des estimations postcensitaires provisoires pour 2003 et des estimations postcensitaires mises à jour pour 2002, Division de la démographie, Statistique Canada.

3. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.

4. Les services de police figurant sous les RMR de Toronto, Montréal et Vancouver ne représentent pas tous les services de police de ces RMR. Dans certains cas, seulement une portion du secteur desservi par un service de police est inclus dans la RMR.

5. Veuillez noter que 60 % des crimes dont est chargé le service régional de Halton et 35 % des crimes traités par le service régional de Durham sont commis à l'intérieur des frontières de la RMR de Toronto.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme des services policiers, Enquête sur les homicides.

Tableau 5



Homicides attribuables à des bandes, Canada, 1993 à 2003


Année	Total des affaires	Total des victimes	Victimes d'homicides attribuables à des bandes en % de tous les homicides
1993	12	13	2,1
1994	23	24	4,0
1995	19	21	3,6
1996	26	29	4,6
1997	27	28	4,8
1998	48	51	9,1
1999	44	45	8,4
2000	65	72	13,2
2001	59	61	11,0
2002 ^r	44	46	7,9
2003 ¹	80	84	15,3
Moyenne de 1993 à 1997	21	23	3,5
Moyenne de 1998 à 2002	52	55	9,4

^r rectifié

1. En 2003, le Service de police de Toronto a changé sa définition d'« homicide attribuable à une bande » pour qu'elle corresponde à la définition nationale utilisée dans le cadre de l'Enquête sur les homicides. Par conséquent, ce service a déclaré 31 victimes, un nombre près de quatre fois plus élevé que celui enregistré en 2002, soit 8.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme des services policiers, Enquête sur les homicides.

Tableau 6

 **Méthodes employées pour commettre un homicide, Canada, 1993 à 2003**

Année	Arme à feu		Poignard		Coups		Étranglement ou suffocation		Syndrome du nourrisson secoué ¹		Incendie (inhalation de fumée ou brûlures)	
	Nombre de victimes	%	Nombre de victimes	%	Nombre de victimes	%	Nombre de victimes	%	Nombre de victimes	%	Nombre de victimes	%
1993	195	31,1	191	30,5	116	18,5	77	12,3	17	2,7
1994	196	32,9	154	25,8	106	17,8	84	14,1	17	2,9
1995	176	29,9	183	31,1	121	20,6	70	11,9	20	3,4
1996	212	33,4	195	30,7	132	20,8	59	9,3	8	1,3
1997	193	32,9	168	28,7	115	19,6	53	9,0	6	1,0	30	5,1
1998	151	27,1	186	33,3	125	22,4	61	10,9	6	1,1	12	2,2
1999	165	30,7	143	26,6	125	23,2	55	10,2	7	1,3	11	2,0
2000	184	33,7	149	27,3	128	23,4	38	7,0	13	2,4	4	0,7
2001	171	30,9	171	30,9	122	22,1	47	8,5	8	1,4	8	1,4
2002 ^r	152	26,1	182	31,3	125	21,5	66	11,3	8	1,4	8	1,4
2003	161	29,4	142	25,9	120	21,9	63	11,5	8	1,5	12	2,2


Année	Empoisonnement		Véhicule ¹		Autre ²		Méthode inconnue ³		Total	
	Nombre de victimes	%	Nombre de victimes	%	Nombre de victimes	%	Nombre de victimes	%	Nombre de victimes	%
1993	6	1,0	21	3,3	4	0,6	627	100,0
1994	11	1,8	22	3,7	6	1,0	596	100,0
1995	6	1,0	6	1,0	6	1,0	588	100,0
1996	6	0,9	12	1,9	11	1,7	635	100,0
1997	8	1,4	6	1,0	2	0,3	5	0,9	586	100,0
1998	6	1,1	3	0,5	2	0,4	6	1,1	558	100,0
1999	5	0,9	13	2,4	6	1,1	8	1,5	538	100,0
2000	4	0,7	14	2,6	5	0,9	7	1,3	546	100,0
2001	8	1,4	5	0,9	5	0,9	8	1,4	553	100,0
2002 ^r	3	0,5	6	1,0	9	1,5	23	4,0	582	100,0
2003	6	1,1	6	1,1	7	1,3	23	4,2	548	100,0

... n'ayant pas lieu de figurer
r rectifié

1. Les données sont devenues disponibles en 1997.
2. Comprend l'hypothermie, les crises cardiaques, une hémorragie, des complications au moment de la naissance, l'inanition ou la déshydratation et, avant 1997, le syndrome du nourrisson secoué et les décès causés par un véhicule.
3. Comprend 15 victimes en 2002 et 6 victimes en 2003 pour lesquelles la police de Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, ne connaissait pas la méthode de perpétration de l'homicide.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme des services policiers, Enquête sur les homicides.

Tableau 7

 **Homicides commis avec une arme à feu, Canada, 1993 à 2003**

Année	Type d'arme à feu											
	Arme de poing		Carabine ou fusil de chasse		Arme à feu entièrement automatique		Carabine ou fusil de chasse à canon tronqué		Autre arme à feu ¹		Total	
	Nombre de victimes	% des homicides avec arme à feu	Nombre de victimes	% des homicides avec arme à feu	Nombre de victimes	% des homicides avec arme à feu	Nombre de victimes	% des homicides avec arme à feu	Nombre de victimes	% des homicides avec arme à feu	Nombre de victimes	Homicides avec arme à feu en % du total des homicides
1993	91	46,7	75	38,5	11	5,6	17	8,7	1	0,5	195	31,1
1994	90	45,9	66	33,7	14	7,1	26	13,3	0	0,0	196	32,9
1995	95	54,0	64	36,4	2	1,1	15	8,5	0	0,0	176	29,9
1996	107	50,5	81	38,2	8	3,8	16	7,5	0	0,0	212	33,4
1997	99	51,3	77	39,9	2	1,0	10	5,2	5	2,6	193	32,9
1998	70	46,4	51	33,8	12	7,9	14	9,3	4	2,6	151	27,1
1999	89	53,9	58	35,2	6	3,6	6	3,6	6	3,6	165	30,7
2000	108	58,7	57	31,0	4	2,2	11	6,0	4	2,2	184	33,7
2001	110	64,3	46	26,9	3	1,8	7	4,1	5	2,9	171	30,9
2002 ^r	98	64,5	40	26,3	3	2,0	6	3,9	5	3,3	152	26,1
2003	109	67,7	32	19,9	2	1,2	13	8,1	5	3,1	161	29,4
Moyenne de 1993 à 2002	96	53,6	62	34,0	7	3,6	13	7,0	3	1,8	180	30,9

r rectifié

1. Comprend les armes de type arme à feu (p. ex. pistolet gouponneur, fusil à plomb) et les types inconnus d'arme à feu.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme des services policiers, Enquête sur les homicides.

Tableau 8



Homicides résolus selon la relation entre l'auteur présumé et la victime¹, Canada

Relation de l'auteur présumé avec la victime	2003		2002 ^r		Moyenne de 1993 à 2002	
	Nombre de victimes	Pourcentage	Nombre de victimes	Pourcentage	Nombre de victimes	Pourcentage
<i>Relation familiale</i>						
<i>Relation conjugale</i>						
Conjoint (mariage et union libre)	40	9,8	46	10,1	46	10,0
Conjoint (séparé ou divorcé)	24	5,9	21	4,6	17	3,7
Conjointe (mariage et union libre)	12	2,9	14	3,1	15	3,2
Conjointe (séparée ou divorcée)	2	0,5	2	0,4	2	0,4
Conjoint ou ex-conjoint du même sexe (hommes et femmes) ²	0	0,0	1	0,2	1	0,2
Total des relations conjugales	78	19,2	84	18,5	80	17,4
<i>Relation non conjugale</i>						
Père	19	4,7	28	6,2	28	6,1
Mère	11	2,7	8	1,8	15	3,2
Enfant	14	3,4	26	5,7	19	4,2
Frère ou sœur	6	1,5	11	2,4	9	2,0
Autre relation familiale ³	11	2,7	25	5,5	20	4,3
Total des relations non conjugales	61	15,0	98	21,5	92	19,8
Total des relations familiales	139	34,2	182	40,0	172	37,2
<i>Connaissance</i>						
Petit ami ou petite amie (actuel ou ancien), autre relation intime	11	2,7	17	3,7	20	4,4
Ami ou amie proche	32	7,9	29	6,4	30	6,5
Voisin ou voisine	12	1,5	6	1,3	19	4,0
Symbole d'autorité ²	2	0,5	2	0,4	3	0,6
Relation d'affaires (légitime)	7	2,5	10	2,2	11	2,4
Relation criminelle ⁴	43	13,5	55	12,1	38	8,2
Connaissance occasionnelle	102	20,6	84	18,5	99	21,5
Total des connaissances	209	51,4	203	44,6	219	47,3
<i>Étranger</i>	57	14,0	69	15,2	68	14,7
<i>Relation inconnue</i>	2	0,5	1	0,2	3	0,7
Total des homicides résolus	407	100,0	455	100,0	462	100,0
Homicides non résolus	141	...	127	...	119	...
Total des homicides	548	...	582	...	581	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^r rectifié

1. Comprend seulement les homicides où l'auteur présumé était connu. Dans les affaires où il y avait plus d'un auteur présumé, c'est la relation la plus proche de l'un ou l'autre des auteurs présumés avec la victime qui a été consignée.


2. Le symbole d'autorité et le conjoint du même sexe ont été ajoutés à l'enquête en 1997; la moyenne a donc été calculée pour la période de 1997 à 2002.

3. Comprend les nièces, les neveux, les petits-enfants, les oncles, les tantes, les cousins, les cousines, les beaux-parents, etc. qui sont liés par le sang, par mariage (incluant les unions libres) ou par adoption.

4. Relation criminelle comprend les prostitués et les trafiquants de drogue, et leurs clients.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme des services policiers, Enquête sur les homicides.

Tableau 9



Victimes d'homicide entre conjoints, régions

Région	2003		2002 ^r		Moyenne de 1993 à 2002	
	Nombre de victimes	Taux ¹	Nombre de victimes	Taux ¹	Nombre de victimes	Taux ¹
Atlantique	4	0,31	1	0,08	5	0,37
Québec	16	0,40	24	0,60	17	0,44
Ontario	21	0,32	25	0,39	28	0,46
Manitoba	4	0,67	2	0,34	3	0,55
Saskatchewan	8	1,57	4	0,79	4	0,76
Alberta	9	0,54	15	0,91	10	0,63
Colombie-Britannique	14	0,62	13	0,58	13	0,59
Territoires ²	2	...	0	...	1	...
Canada	78	0,46	84	0,50	80	0,50

^r rectifié

... n'ayant pas lieu de figurer

 1. Les taux sont calculés pour 100 000 conjoints (comprend les personnes de 15 ans et plus mariées, séparées et divorcées, et celles vivant en union libre). Estimations démographiques au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie, Statistique démographique et du recensement, Statistique Canada :

1993 à 1995 : estimations intercensitaires révisées, rajustées pour le sous-dénombrement net;

1996 à 2000 : estimations intercensitaires définitives;

2001 : estimations postcensitaires définitives;


2002 : estimations postcensitaires mises à jour;

2003 : estimations postcensitaires provisoires.

2. Les taux des territoires ne sont pas calculés en raison des petites populations.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme des services policiers, Enquête sur les homicides.

Tableau 10




Enfants de moins de 12 ans tués par leurs parents, Canada, 1993 à 2003

Année	Nombre d'enfants victimes	Nombre d'enfants victimes aux mains de leurs parents	Homicides sur des enfants aux mains de leurs parents en % de tous les homicides résolus	Nombre réel d'auteurs présumés dans les homicides sur des enfants aux mains de leurs parents			
				Père	Beau-père	Mère	Belle-mère
1993	46	32	6,4	13	4	14	0
1994 ^r	59	43	8,8	20	4	19	0
1995 ^r	53	36	7,4	19	2	12	1
1996 ^r	53	41	8,2	20	6	15	0
1997 ^r	65	53	11,4	19	4	23	1
1998 ^r	55	47	10,6	22	4	16	1
1999 ^r	36	26	6,3	13	3	9	0
2000	39	27	6,5	11	4	9	0
2001 ^r	39	30	6,8	12	2	11	1
2002 ^r	44	31	6,8	14	4	9	0
2003	33	23	5,7	9	4	10	1
Moyenne de 1993 à 2002	49	37	7,9	16	4	14	0

^r rectifié

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme des services policiers, Enquête sur les homicides.

Tableau 11




Victimes et auteurs présumés d'homicide, selon le sexe, Canada, 1993 à 2003

Année	Victimes				Total	Auteurs présumés				Total
	Sexe masculin		Sexe féminin			Sexe masculin		Sexe féminin		
	Nombre	%	Nombre	%		Nombre	%	Nombre	%	
1993	419	66,8	208	33,2	627	485	87,4	70	12,6	555
1994 ¹	396	66,6	199	33,4	595	510	88,4	67	11,6	577
1995	393	66,8	195	33,2	588	501	87,3	73	12,7	574
1996	435	68,5	200	31,5	635	494	88,7	63	11,3	557
1997	381	65,0	205	35,0	586	441	85,5	75	14,5	516
1998	381	68,3	177	31,7	558	464	87,7	65	12,3	529
1999	365	67,8	173	32,2	538	439	90,1	48	9,9	487
2000	397	72,7	149	27,3	546	419	88,2	56	11,8	475
2001	392	70,9	161	29,1	553	440	87,3	64	12,7	504
2002	376	64,6	206	35,4	582	470	89,2	57	10,8	527
2003	392	71,5	156	28,5	548	448	88,0	61	12,0	509
Moyenne de 1993 à 2002	394	67,8	187	32,2	581	466	88,0	64	12,0	530

1. Exclut 1 victime dont la police ne connaissait pas le sexe.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme des services policiers, Enquête sur les homicides.

Tableau 12



Jeunes auteurs présumés d'homicide âgés de 12 à 17 ans, Canada, 1993 à 2003

Année	Nombre d'auteurs présumés			Taux pour 100 000 jeunes ¹			Jeunes auteurs présumés en % de tous les auteurs présumés
	Adolescents	Adolescentes	Total	Adolescents	Adolescentes	Total	
1993	34	3	37	2,84	0,27	1,59	6,7
1994 ^r	53	6	59	4,38	0,52	2,50	10,2
1995	53	15	68	4,33	1,29	2,85	11,8
1996	48	3	51	3,87	0,26	2,11	9,2
1997	44	11	55	3,51	0,93	2,25	10,7
1998	54	3	57	4,27	0,25	2,32	10,8
1999	36	9	45	2,84	0,75	1,82	9,2
2000	38	5	43	2,99	0,42	1,74	9,1
2001 ^r	27	5	32	2,11	0,41	1,28	6,3
2002	33	9	42	2,56	0,73	1,67	8,0
2003	48	9	57	3,70	0,73	2,25	11,2
Moyenne de 1993 à 2002	42	7	49	3,36	0,58	2,01	9,2

^r rectifié

1. Estimations démographiques au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie, Statistique démographique et du recensement, Statistique Canada :

1993 à 1995 : estimations intercensitaires révisées, rajustées pour le sous-dénombrement net;

1996 à 2000 : estimations intercensitaires définitives;


2001 : estimations postcensitaires définitives;

2002 : estimations postcensitaires mises à jour;

2003 : estimations postcensitaires provisoires.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme des services policiers, Enquête sur les homicides.

Tableau 13



Nombre d'homicides, selon la province ou le territoire, 1961 à 2003

Année	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B. ¹	Yukon	T.N.-O. ²	Nt	Canada
1961	1	1	6	2	52	89	15	14	18	34	1	0	...	233
1962	0	1	10	8	62	76	19	13	18	55	3	0	...	265
1963	3	0	6	5	69	76	16	8	27	35	3	1	...	249
1964	5	0	13	5	52	81	16	20	25	32	1	3	...	253
1965	6	4	10	5	63	77	15	15	20	57	3	2	...	277
1966	3	1	9	6	56	71	17	12	27	48	0	0	...	250
1967	1	0	10	5	75	114	15	25	38	47	6	2	...	338
1968	5	0	9	5	102	104	28	23	25	73	1	0	...	375
1969	5	1	12	1	126	111	28	33	23	50	0	1	...	391
1970	1	1	15	8	141	115	29	24	42	78	6	7	...	467
1971	2	0	16	10	124	151	33	29	45	61	0	2	...	473
1972	2	2	14	11	157	141	36	28	37	88	3	2	...	521
1973	3	0	19	17	155	160	38	23	36	87	4	4	...	546
1974	3	2	8	21	169	160	42	31	44	107	5	8	...	600
1975	4	0	14	12	226	206	37	36	57	98	6	5	...	701
1976	6	2	25	14	205	183	31	34	68	88	4	8	...	668
1977	8	1	14	38	197	192	44	46	70	91	6	4	...	711
1978	9	4	13	27	180	182	39	32	84	85	2	4	...	661
1979	5	0	17	11	186	175	44	36	56	90	4	7	...	631
1980	3	1	12	9	181	158	31	31	55	105	2	4	...	592
1981	4	1	11	17	186	170	41	29	73	110	1	5	...	648
1982	6	0	12	13	190	184	35	39	70	109	2	7	...	667
1983	6	0	13	11	190	202	40	33	75	108	1	3	...	682
1984	6	0	15	14	198	190	43	30	54	110	2	5	...	667
1985 ³	5	1	26	14	219	193	26	28	63	113	6	10	...	704
1986	4	0	15	12	156	139	47	26	64	89	3	14	...	569
1987	5	0	14	20	174	204	44	30	73	78	0	2	...	644
1988	7	1	11	8	154	186	31	23	66	80	1	8	...	576
1989	5	1	16	18	215	175	43	22	67	86	2	7	...	657
1990	0	1	9	12	184	182	39	36	74	110	1	12	...	660
1991	10	2	21	17	181	245	42	21	84	128	0	3	...	754
1992	2	0	21	11	166	242	29	32	92	122	2	13	...	732
1993	7	2	19	11	159	192	31	30	49	120	0	7	...	627
1994	4	1	19	15	126	192	29	24	66	113	3	4	...	596
1995	5	1	17	14	135	181	27	21	60	120	4	3	...	588
1996	7	1	18	9	154	187	45	32	53	125	0	4	...	635
1997	7	0	24	8	132	178	31	25	61	116	1	3	...	586
1998	7	1	24	5	137	156	33	33	64	90	3	5	...	558
1999	2	1	13	9	137	162	26	13	61	110	1	1	2	538
2000	6	3	15	10	150	156	30	26	59	85	2	1	3	546
2001	1	2	9	8	140	170	34	27	70	84	1	4	3	553
2002	2	1	9	9	118	178	36	27	70	126	0	4	2	582
2003	5	1	8	8	100	178	43	41	63	93	1	4	3	548

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Par suite des enquêtes en cours à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, on a inclus dans les données de 2003, 6 homicides qui se sont produits au cours d'années antérieures et dans les données de 2002, 15 homicides ayant lieu au cours d'années antérieures. Les homicides sont comptés dans l'année pour laquelle la police a déposé le rapport.

2. Inclut le Nunavut avant 1999.

3. Exclut les 329 victimes tuées dans l'affaire « Air India ».

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme des services policiers, Enquête sur les homicides.

Tableau 14



Taux de victimes d'homicide¹, selon la province ou le territoire, 1961 à 2003

Année	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B. ²	Yukon	T.N.-O. ³	Nunavut	Canada	Variation en % pour le Canada
1961	0,22	0,96	0,81	0,33	0,99	1,43	1,63	1,51	1,35	2,09	6,84	0,00	...	1,28	...
1962	0,00	0,93	1,34	1,32	1,15	1,20	2,03	1,40	1,31	3,31	19,99	0,00	...	1,43	11,6
1963	0,63	0,00	0,80	0,82	1,26	1,17	1,69	0,86	1,92	2,06	20,01	3,89	...	1,32	-7,8
1964	1,04	0,00	1,72	0,82	0,93	1,22	1,67	2,12	1,75	1,83	6,69	11,18	...	1,31	-0,3
1965	1,23	3,69	1,32	0,81	1,11	1,13	1,55	1,58	1,38	3,17	20,57	7,29	...	1,41	7,5
1966	0,61	0,92	1,19	0,97	0,97	1,02	1,77	1,26	1,85	2,56	0,00	0,00	...	1,25	-11,4
1967	0,20	0,00	1,32	0,81	1,28	1,60	1,56	2,61	2,55	2,42	39,97	6,89	...	1,66	32,8
1968	0,99	0,00	1,17	0,80	1,72	1,43	2,88	2,40	1,64	3,64	6,65	0,00	...	1,81	9,2
1969	0,97	0,90	1,55	0,16	2,11	1,50	2,86	3,44	1,48	2,43	0,00	3,22	...	1,86	2,8
1970	0,19	0,91	1,92	1,28	2,34	1,52	2,95	2,55	2,63	3,67	35,25	21,21	...	2,19	17,8
1971	0,38	0,00	2,01	1,56	2,02	1,92	3,30	3,11	2,70	2,72	0,00	5,49	...	2,15	-1,8
1972	0,37	1,76	1,75	1,70	2,54	1,77	3,59	3,04	2,18	3,82	14,89	5,16	...	2,34	8,9
1973	0,55	0,00	2,34	2,59	2,49	1,98	3,77	2,52	2,09	3,68	18,91	9,82	...	2,43	3,5
1974	0,55	1,72	0,98	3,16	2,70	1,95	4,12	3,41	2,51	4,38	23,73	19,45	...	2,63	8,4
1975	0,72	0,00	1,69	1,77	3,57	2,48	3,61	3,92	3,15	3,92	27,39	11,67	...	3,03	15,1
1976	1,07	1,69	2,99	2,03	3,20	2,17	3,00	3,65	3,64	3,47	17,80	18,05	...	2,85	-6,0
1977	1,42	0,83	1,67	5,46	3,06	2,26	4,24	4,87	3,59	3,54	26,27	8,96	...	3,00	5,2
1978	1,59	3,29	1,54	3,86	2,79	2,12	3,75	3,36	4,15	3,25	8,42	8,84	...	2,76	-8,0
1979	0,88	0,00	2,00	1,56	2,88	2,02	4,24	3,75	2,67	3,38	16,67	15,31	...	2,61	-5,5
1980	0,52	0,81	1,41	1,27	2,78	1,81	3,00	3,20	2,51	3,83	8,22	8,64	...	2,41	-7,4
1981	0,70	0,81	1,29	2,41	2,84	1,93	3,96	2,97	3,18	3,90	4,18	10,51	...	2,61	8,1
1982	1,04	0,00	1,40	1,84	2,89	2,06	3,34	3,95	2,96	3,79	8,17	14,14	...	2,66	1,7
1983	1,04	0,00	1,50	1,54	2,88	2,23	3,77	3,29	3,14	3,72	4,23	5,88	...	2,69	1,2
1984	1,03	0,00	1,71	1,94	2,99	2,07	4,01	2,95	2,26	3,73	8,36	9,51	...	2,60	-3,1
1985 ⁴	0,86	0,78	2,94	1,93	3,29	2,08	2,40	2,73	2,62	3,80	24,63	18,38	...	2,72	4,6
1986	0,69	0,00	1,69	1,65	2,33	1,47	4,31	2,53	2,63	2,96	12,26	25,60	...	2,18	-20,0
1987	0,87	0,00	1,57	2,75	2,57	2,12	4,01	2,90	3,00	2,56	0,00	3,63	...	2,43	11,7
1988	1,22	0,77	1,23	1,10	2,25	1,89	2,81	2,24	2,69	2,57	3,76	14,37	...	2,15	-11,7
1989	0,87	0,77	1,77	2,45	3,10	1,73	3,90	2,16	2,69	2,69	7,38	12,27	...	2,41	12,0
1990	0,00	0,77	0,99	1,62	2,63	1,77	3,53	3,57	2,91	3,34	3,60	20,37	...	2,38	-1,1
1991	1,73	1,53	2,29	2,28	2,56	2,35	3,79	2,09	3,24	3,79	0,00	4,92	...	2,69	12,9
1992	0,34	0,00	2,28	1,47	2,34	2,29	2,61	3,19	3,49	3,52	6,64	20,86	...	2,58	-4,1
1993	1,21	1,51	2,06	1,47	2,22	1,80	2,77	2,98	1,84	3,36	0,00	11,04	...	2,19	-15,3
1994	0,70	0,75	2,05	2,00	1,75	1,77	2,58	2,38	2,44	3,07	10,10	6,15	...	2,06	-6,0
1995	0,88	0,74	1,83	1,86	1,87	1,65	2,39	2,07	2,19	3,18	13,14	4,52	...	2,01	-2,4
1996	1,25	0,74	1,93	1,20	2,13	1,69	3,97	3,14	1,91	3,23	0,00	5,93	...	2,14	6,9
1997	1,27	0,00	2,57	1,06	1,81	1,59	2,73	2,46	2,16	2,94	3,15	4,44	...	1,96	-8,6
1998	1,30	0,74	2,58	0,67	1,88	1,37	2,90	3,24	2,21	2,26	9,63	7,44	...	1,85	-5,6
1999	0,37	0,73	1,39	1,20	1,87	1,41	2,28	1,28	2,07	2,74	3,25	2,46	7,46	1,77	-4,4
2000	1,14	2,20	1,61	1,33	2,04	1,34	2,61	2,58	1,96	2,10	6,57	2,47	10,91	1,78	0,5
2001	0,19	1,46	0,97	1,07	1,89	1,43	2,95	2,70	2,29	2,06	3,32	9,80	10,67	1,78	0,2
2002	0,39	0,73	0,96	1,20	1,59	1,47	3,12	2,71	2,25	3,06	0,00	9,65	6,96	1,86	4,1
2003	0,96	0,73	0,85	1,07	1,34	1,45	3,70	4,12	2,00	2,24	3,22	9,55	10,21	1,73	-6,6

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Estimations démographiques au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie, Statistique démographique et du recensement, Statistique Canada :

- 1961 à 1970 : estimations intercensitaires définitives;
- 1971 à 1995 : estimations intercensitaires révisées, rajustées pour le sous-dénombrement net;
- 1996 à 2000 : estimations intercensitaires définitives;
- 2001 : estimations postcensitaires définitives;
- 2002 : estimations postcensitaires mises à jour;
- 2003 : estimations postcensitaires provisoires.

2. Par suite des enquêtes en cours à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, on a inclus dans les données de 2003, 6 homicides qui se sont produits au cours d'années antérieures et dans les données de 2002, 15 homicides ayant lieu au cours d'années antérieures. Les homicides sont comptés dans l'année pour laquelle la police a déposé le rapport.

3. Inclut le Nunavut avant 1999.

4. Exclut les 329 victimes tuées dans l'affaire « Air India ».

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme des services policiers, Enquête sur les homicides.

Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19^e étage, immeuble R.-H.-Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 au (613) 951-9023 ou au numéro sans frais 1 800 387-2231. Pour obtenir une publication, veuillez communiquer par téléphone au (613) 951-7277 ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou par Internet : infostats@statcan.ca. Vous pouvez aussi composer sans frais (Canada et États-Unis) le 1 800 267-6677. Il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir une confirmation écrite pour une commande faite par téléphone.

Diffusion de *Juristat* récents

N° 85-002-XPF au catalogue

2002

- Vol. 22, n° 3 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, de 2000-2001
- Vol. 22, n° 4 Les victimes de la criminalité : une perspective internationale
- Vol. 22, n° 5 Tendances nationales des homicides entre partenaires intimes, 1974 à 2000
- Vol. 22, n° 6 Statistiques de la criminalité au Canada, 2001
- Vol. 22, n° 7 L'homicide au Canada, 2001
- Vol. 22, n° 8 Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 2000-2001
- Vol. 22, n° 9 Analyse préliminaire de la récidive chez les jeunes et les jeunes adultes – 1999-2000
- Vol. 22, n° 10 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 2000-2001
- Vol. 22, n° 11 Dépenses de la justice au Canada, 2000-2001

2003

- Vol. 23, n° 1 Vols de véhicules à moteur au Canada – 2001
- Vol. 23, n° 2 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 2001-2002
- Vol. 23, n° 3 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, 2001-2002
- Vol. 23, n° 4 Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2001-2002
- Vol. 23, n° 5 Statistiques de la criminalité au Canada, 2002
- Vol. 23, n° 6 Les infractions sexuelles au Canada
- Vol. 23, n° 7 La détention provisoire au Canada, 1986-1987 à 2000-2001
- Vol. 23, n° 8 L'homicide au Canada, 2002
- Vol. 23, n° 9 La conduite avec facultés affaiblies et autres délits de la route, 2002
- Vol. 23, n° 10 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 2002-2003
- Vol. 23, n° 11 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 2001-2002

2004

- Vol. 24, n° 1 Tendances des infractions relatives aux drogues et rôle de l'alcool et des drogues dans la perpétration d'infractions
- Vol. 24, n° 2 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, 2002-2003
- Vol. 24, n° 3 Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 2001-2002
- Vol. 24, n° 4 Les crimes motivés par la haine au Canada
- Vol. 24, n° 5 Les introductions par effraction au Canada, 2002
- Vol. 24, n° 6 Statistiques de la criminalité au Canada, 2003
- Vol. 24, n° 7 Services de sécurité privés et services de police publics au Canada, 2001